

L'Action NATIONALE

Volume LXXXVI, numéro 6, février 1987

LE MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS QUINZE ANS DE LUTTE



Fondé en 1971, le Mouvement Québec Français est toujours à l'avant-garde de la lutte linguistique au Québec. Sur cette photo, prise lors d'une récente conférence de presse, on reconnaît la plupart des présidents des organismes membres: de gauche à droite Rolland Chaussé, président, (MNQ), Fernand Daoust, secrétaire général, (FTQ), Yvon Charbonneau, président, (CEQ), Louis Laberge, président, (FTQ), Guy Bouthillier, porte-parole, Gérard Larose, président, (CSN), Bernard Duval, vice-président, (UPA), Raymond Campagna, vice-président, (AOPF), Lorraine Pagé, présidente, (APM), Nicole Boudreau, présidente, (SSJB-M). N'apparaissent pas sur cette photo Serge Turgeon, président de l'Union des Artistes et Yves Beauchemin, président de l'Union des écrivains québécois, deux organismes qui ont récemment adhéré au MQF.

La Ligue d'Action Nationale

Président honoraire: François-Albert Angers

Président du

Conseil:

Yvon Groulx

Vice-président:

Delmas Lévesque

Secrétaire:

Gérard Turcotte

Trésorier:

Jean Genest

Directeurs:

Richard Arès

Thérèse Baron

René Blanchard

Paul-A. Boucher

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Michel Brochu

Louise C.-Brochu

Marcel Chaput

Jean-Charles

Claveau

Claude Duguay

Pierre Dupuis

Philippe Gélinas

Alban Jasmin

Marcel Laflamme

Jean-Marc Léger

Georges Meyers

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Anna L.-Normand

Jean-Marcel Paquette

Charles Poirier

Gilles Rhéaume

Jean-Jacques Roy

Léonard Roy

André Thibaut

Action nationale

revue d'information nationale

qui lutte pour l'indépendance du Québec

Fondation Esdras Minville

société recueillant des fonds

destinés à des activités nationales

Clubs de la République

association de jeunes réunis

pour préparer l'indépendance du Québec

Éditions françaises

société de publication de dossiers

destinés à un cercle de lecteurs abonnés

Enquête nationale

recherche par des spécialistes

sur l'avenir constitutionnel du Québec

Assises nationales

convocation des forces vives du Québec

pour réaliser la cohésion nécessaire

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514) 845-8533

l'Action NATIONALE

Volume LXXXVI, numéro 6, février 1987

TABLE DES MATIÈRES

GUY BOUTHILLIER:	Éditorial	489
GUY BERTRAND:	Affirmation provinciale ou affirmation nationale?	490
RICHARD: LECLERC:	Un Québécois en excursion à Montréal	497
GASTON CHOLETTE:	Restaurer la Charte de la langue française	501
GERMAIN BEAUREGARD:	Des luttes qui n'en finissent plus	504
ODINA BOUTET:	La tête en français	506
LORRAINE PAGÉ:	Le respect des minorités	518
JACQUES HOULE:	Le bilinguisme hors Québec	520
DENIS MONIÈRE:	La passion de l'indépendance ...	523
JEAN-LOUIS BOURQUE:	Le Parti québécois «avec» Pierre-Marc Johnson	527
JEAN-DENIS ROBILLARD:	La nuit des longs couteaux	538
LÉO RAYNAULT:	Ce pays où rien ne doit changer .	551
GÉRARD TURCOTTE:	L'actualité en bref	554
	La Maison nationale des Patriotes	557
	Dans notre courrier	558
	En furetant dans les archives ...	559
JEAN GENEST CHARLES POIRIER:	Bilans financiers de 1986	560
JEAN-FRANÇOIS NÉRON:	Saveur anglophone	565
LE DIRECTEUR:	Anciens premiers ministres du Québec	567
	En voulez-vous, des slogans? ...	568
GILLES RHÉAUME:	Lettre ouverte	569

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: GÉRARD TURCOTTE

Administrateur: JEAN GENEST

Secrétaire-adjoint: DONAT PLANTE

Photographe: PAUL HAMEL

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	25,00\$	45,00\$
Autres pays	30,00	50,00
Abonnement de soutien	35,00	

«Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le *Canadian periodical index* depuis 1948 et dans *Point de repère*, publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans l'*Index analytique* et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans *Radar* et dans *Périodex*».

Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque nationale, 2^{ième} trimestre 1981

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
845-8533

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 162

LE GROUPE **RONA**



...des gens
bien de chez nous!

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	30,00\$	34,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	14,00	18,00
Abonnement de soutien	50,00	54,00
Institutions	30,00	34,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Un magazine chrétien
d'analyse et de
réflexion sur
l'actualité sociale
et culturelle*

Des dossiers

- Les négociations dans le secteur public et parapublic
- La réforme scolaire
- Les nouveaux ministères dans l'Église
- Le travail à temps partiel

Des soirées publiques

- chaque mois un débat sur un sujet d'actualité

Abonnement

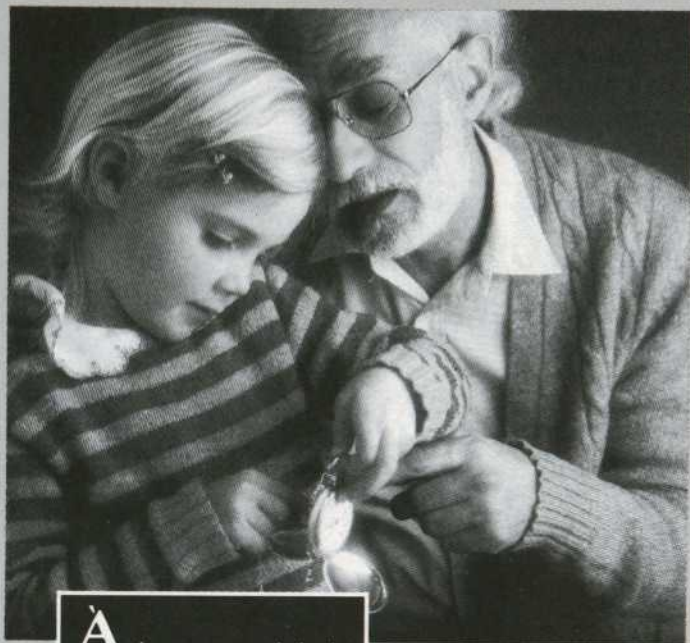
1 an (10nos)	12,50\$
à l'étranger	14,50\$
par avion	20,00\$

Non

Adresse

code postal

8100, St-Laurent, Montréal
H2P 2L9 (514)387-2541



A chaque passage de la vie
... nos besoins de protection
évoluent.

Tous nous avons besoin de services de protection diversifiés bien adaptés à ce que nous vivons.

Tous nous recherchons de bons conseils, de bonnes solutions et la sécurité qui nous convient.

L'Assurance-vie Desjardins nous offre ce service-conseil et une protection adaptée à nos besoins.



**Assurance-vie
Desjardins**

*à chaque
passage
de la vie*

CLAUDE-PIERRE VIGEANT
traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

**Don
d'un ami**

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

425, ouest, boulevard de Maisonneuve,
suite 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711

Tél.: (418) 658-9966
Télex: 051-31726

Guy Bertrand
AVOCAT

**Tremblay, Bertrand, Morisset, Bois,
Mignault et Ass.**

1195, Avenue Lavigerie, suite 200
Ste-Foy (Québec) G1V 4N3

UN APPEL
DE LA FONDATION ESDRAS-MINVILLE!

*

DÉJÀ NOUS AVONS ACCUMULÉ
120 000\$ INTANGIBLES

*

POUVONS-NOUS ATTEINDRE
150 000\$
DURANT CETTE CAMPAGNE
1986-1987?

*

TOUT LE MONDE ME DIT:
«C'EST IMPOSSIBLE!»
MAIS CE QUI EST POSSIBLE,
C'EST DE FAIRE MENTIR
TOUT LE MONDE!

Jean Genest
Administrateur

**LES ÉDITIONS
DE L'ACTION NATIONALE**

**ONT LANCÉ EN NOVEMBRE 1986
UN VOLUME DE 400 PAGES
PAR JEAN-DENIS ROBILLARD:**

UNE LENTE AGONIE

**C'EST LE DOSSIER À LA FOIS
LE PLUS ÉCLAIRANT ET LE PLUS ÉCRASANT
SUR LES DANGERS ET LES RECVLS
VÉCUS PAR NOTRE NATION FRANÇAISE
AU CANADA ET AU QUÉBEC.**

**LE VOLUME SE VEND VINGT DOLLARS
COMMANDEZ-LE DÈS MAINTENANT.
DÉJÀ LA MOITIÉ DE L'ÉDITION
EST ÉCOULÉE.**

**ÉDITIONS DE L'ACTION NATIONALE,
82, OUEST, RUE SHERBROOKE,
MONTRÉAL, H2X 1X3
(tél. 845-8533)**

Éditorial

par GUY BOUTHILLIER

Pour le français, l'année 86 aura été une mauvaise année, car Bourassa et son équipe n'ont cessé — avec l'aide toute récente et peu inattendue des tribunaux — de contribuer à renforcer chez nous la part de l'anglais, qui est déjà celle du lion sur notre continent, et à nous faire rétrograder vers un Québec bilingue.

L'année qui s'en vient sera difficile: en tout cas, pour le français ce ne sera pas l'année des grandes victoires décisives. Tout ce que nous pouvons en attendre, en effet, c'est de stopper les reculs sur la pente sur laquelle le gouvernement voudrait nous faire glisser.

Mais ce sera une année de luttes! Cela, nous pouvons nous le souhaiter, et le Mouvement Québec Français le promettre à tous, à la condition de pouvoir compter sur toutes les forces vives comme celles qui ont fait entendre leur voix si forte et si pleine d'espoir à Paul-Sauvé le 13 décembre dernier. Une année de luttes, c'est-à-dire une année de prise de conscience de tous les dangers que nous courons, de tout le mal que l'on nous veut. Une année aussi de prise de parole pour opposer notre vérité, notre nécessité et notre dignité aux demi-vérités d'en face. Grâce à vous tous, Québécoises et Québécois, cette année marquera la reprise de notre marche en avant vers un Québec français.

Ce Québec français, nous le voulons pour nous-mêmes, car comment et pour combien de temps encore pourrait se démarquer un Québec bilingue sur un continent si massivement et si uniformément anglophone? Mais nous le souhaitons aussi pour les autres. Pour le Canada anglais qui, dans sa lutte pour son identité culturelle, a droit de trouver à côté de lui un peuple qui aura su défendre sa langue et sa culture. Pour toutes les langues et toutes les cultures aussi qui, partout dans le monde, subissent la même pression que nous et qui puiseront dans nos luttes et dans nos succès la preuve que le combat est nécessaire et que la victoire est possible.

• • • • •

Affirmation provinciale ou affirmation nationale?

par GUY BERTRAND, avocat

J'ai lu avec attention le document intitulé «Pour les souverainistes, reprendre l'initiative, plan d'action pour l'affirmation nationale du Québec» et je dois avouer qu'il m'a étonné. Vous y parlez de «l'affirmation nationale» du Québec au sein de la Fédération canadienne.

Si j'ai bien compris votre démarche, vous tentez de convaincre les indépendantistes ou les souverainistes de renoncer à court et à moyen terme à leur projet et d'accepter votre plan d'action pour l'affirmation nationale du Québec, au sein de la Fédération canadienne. À titre de membre du Parti québécois et plus particulièrement à titre de juriste, permettez-moi d'inscrire mon désaccord avec ce projet.

L'affirmation nationale du Québec au sein de la Fédération canadienne n'est fondée ni politiquement ni juridiquement. Sur le plan constitutionnel force est de constater qu'au sein de la Fédération canadienne il n'y a qu'une seule affirmation nationale: celle de la nation canadienne, si tant est qu'elle existe. Le concept des deux nations ou des deux peuples fondateurs n'est pas incorporé à la Constitution canadienne et n'est pas reconnu par les tribunaux. Il n'est même pas reconnu par les provinces canadiennes et encore moins par les politiciens du Canada anglais.

L'affirmation nationale du Québec n'est possible, politiquement et juridiquement, que dans la souveraineté politique ou dans l'indépendance nationale. Lorsque vous utilisez cette expression et tentez de la justifier, il ne peut s'agir en droit que de l'affirmation «provinciale» du Québec et non de l'affirmation nationale. Même s'il est vrai que le peuple québécois existe sur le plan historique et dans la réalité quotidienne, sur le plan constitutionnel et juridique il n'existe toujours pas.

Constitutionnellement parlant, «toutes les provinces sont

fondamentalement sur un même pied d'égalité» (Cour d'Appel du Québec). La Loi constitutionnelle de 1982 est actuellement en vigueur et ne reconnaît aucun droit de veto et aucun statut spécial au Québec (Cour Suprême du Canada). Cela veut dire qu'à l'intérieur de la Fédération canadienne, il sera toujours impossible à un gouvernement québécois de réussir à arracher à la Fédération canadienne les pouvoirs dont le Québec aurait besoin pour assurer son progrès économique et son plein épanouissement culturel. Sans pouvoirs additionnels, le Québec n'est qu'une province comme les autres. Il est illusoire et utopique de vouloir faire du Québec un État moderne sans le contrôle des importations, des exportations, de la monnaie, du crédit, de la fiscalité, du commerce extérieure, du transport, etc.

Vous reconnaissez vous-même dans votre document que «la contrainte que représente le double palier de gouvernements, rend ce cheminement particulièrement laborieux et parfois même improductif... car nous ne maîtrisons pas les sources reliées à la sécurité du revenu comme l'assurance-chômage, les allocations familiales fédérales, les suppléments de revenus de retraite et tout le domaine de la fiscalité touchant les entreprises». Pouvez-vous nous indiquer comment vous ferez, une fois au pouvoir, avec ce programme basé sur l'affirmation nationale au sein de la Fédération canadienne, pour aller décrocher ces pouvoirs si essentiels à une politique de plein emploi? Vous savez bien que pour amender la Constitution il faudra l'accord de six autres provinces formant 51% de la population canadienne. Ainsi, pourquoi ne pas se rendre à l'évidence qu'il sera absolument impossible d'obtenir l'un quelconque de ces pouvoirs, si essentiels au développement économique du Québec?

Laissez-moi vous répéter que le peuple québécois ne peut pas s'affirmer sur le plan national autrement qu'en réalisant son Indépendance. Votre projet ne fait que confirmer que le rôle du Québec, au niveau international, se perpétuera dans l'affirmation provinciale au même titre que les autres provinces. Rappelez-vous le dernier Sommet francophone. Quelle était la place du Québec? À côté du Nouveau-Brunswick, derrière le Canada. N'est-ce pas humiliant de constater que c'est le Canada, pays anglophone, qui parlait au nom du Québec francophone? Vous reconnaissez vous-même que les circuits diplomatiques traditionnels, dont nous sommes exclus et dans les-

quels l'État fédéral veut diminuer notre rôle, sont d'une efficacité limitée pour la conduite de notre présence internationale.

Quant à vos propositions d'une Chambre des régions élue à la proportionnelle, d'un chef de l'État élu du suffrage universel et d'une Constitution «interne», elles ne me paraissent guère prometteuses. Pourquoi ajouter une structure supplémentaire, alors que nous payons déjà pour des Sénateurs, des députés fédéraux, des députés de l'Assemblée nationale, des maires, des échevins, etc.? Laissez-moi vous rappeler, Monsieur le Président, qu'un des avantages de l'Indépendance du Québec, c'est précisément de mettre fin à des structures inutiles et fort coûteuses que nous impose la Fédération canadienne.

Pourquoi remettre en cause le régime parlementaire de type britannique qui veut que le chef de l'État soit le chef du parti porté au pouvoir par le peuple? Ce régime fort démocratique permettra un jour au peuple québécois de réaliser son indépendance nationale, lorsqu'une majorité de députés aura été élue à cette fin. Cette forme de consultation populaire sur le devenir d'un peuple est reconnue par les Nations Unies au même titre qu'un référendum. Enfin, permettez-moi de vous dire qu'une Constitution «interne» ne nous donnera aucun pouvoir additionnel et ne pourra contenir plus de pouvoirs que ceux qui nous sont attribués à l'Article 92 de la Loi constitutionnelle de 1982. Même au pouvoir vous n'avez pas estimé bon adopter le projet de Loi de Guy Bisailon reconnaissant que nous formons un peuple et que ce peuple a droit à l'autodétermination. Pourquoi ce nouveau virage à 180°? Pourquoi perdre autant d'énergies à convaincre la population d'une démarche aussi complexe qu'inutile?

Le PQ devrait plutôt proposer l'Indépendance nationale

Je propose que le Parti québécois écrive son programme à partir de son option de base, celle qui l'a propulsé au pouvoir en moins de huit ans, soit l'option indépendantiste. Il faut offrir une alternative aux Québécois: demeurer au sein de la Fédération canadienne ou faire l'Indépendance nationale. Il faut expliquer clairement à l'ensemble des Québécois que ce n'est qu'en contrôlant tous les pouvoirs politiques, juridiques, économiques

et financiers que nous pourrions leur donner la prospérité et leur assurer une meilleure qualité de vie.

Il faut d'abord sauver la possibilité de l'Indépendance en combattant le projet d'accord constitutionnel. En droit international, il y a toute une différence entre subir une constitution et y adhérer volontairement. Si nous acceptons la formule d'amendement, il sera impossible, en droit, de soutenir éventuellement devant les tribunaux que nous pourrions nous séparer du reste du Canada sans l'accord de sept provinces formant 51% de la population. Le peuple québécois doit se garder la possibilité d'accéder à l'Indépendance de façon unilatérale. En adhérant à l'accord constitutionnel de 1982, le Québec renoncerait à jamais au droit collectif du peuple québécois de réaliser, un jour, son indépendance nationale. C'est cela qu'il faut bloquer. Le projet d'Indépendance, quoique légitime, serait déclaré illégal par la Cour suprême du Canada.

En conséquence, le Québec ne doit d'aucune façon ratifier l'accord constitutionnel de 1982, à moins que l'on reconnaisse: 1- que les Québécois forment un peuple; 2- qu'ils ont le droit de disposer librement d'eux-mêmes, y compris le droit de se retirer de la Fédération canadienne; 3- que l'exercice démocratique du droit à l'autodétermination ne pourra jamais être interprété comme une menace à l'intégrité ou à la sécurité de l'État canadien susceptible de mettre en application la Loi des mesures de guerre; 4- que le droit pour le Québec de réaliser démocratiquement son Indépendance ne nécessitera aucun amendement constitutionnel. À ces seules conditions, le Québec pourrait adhérer à l'accord constitutionnel, puisqu'il protégerait son droit à faire éventuellement l'Indépendance nationale. Toutes nos énergies doivent être consacrées à expliquer cette question à la population.

Il faut promouvoir l'Indépendance. Arrêtons de nous laisser obnubiler par les sondages. La seule façon de faire l'Indépendance, c'est de convaincre la population que cette option est plus avantageuse que le fédéralisme. Laissons la population juger nos arguments. C'est cela, la démocratie. Chaque Québécois doit connaître à fond les avantages et les inconvénients du fédéralisme et de l'indépendantisme par une information complète et honnête. Il faut parcourir les villes, les villages, les rues, les

quartiers, les maisons d'enseignement, etc., rencontrer chaque citoyen et chaque citoyenne pour discuter de l'avenir du Québec comme province ou comme pays. Demeurer une province ou devenir un pays, voilà la seule véritable question essentielle pour nous. Entre les élections, il faut profiter de toutes les occasions pour dénoncer les injustices, l'illogisme et les coûts scandaleux du fédéralisme actuel et de la dépendance. Il faut répéter que les Québécois seront toujours minoritaires et dépendants au Canada et qu'ils devront en subir tous les inconvénients, y compris celui de subir les décisions de la majorité.

Pourquoi ne pas préparer, soigneusement et calmement, la prise du pouvoir, pour réaliser le projet politique idéal pour le Québec, soit l'Indépendance? Vous reconnaissez vous-même que la souveraineté-association demeure la garantie idéale dont pourrait bénéficier le peuple québécois pour assurer son existence et son épanouissement.

Le pouvoir pour le PQ signifierait l'indépendance

Tant que le Québec n'aura pas proclamé unilatéralement son Indépendance à la suite d'une élection générale, le projet d'Indépendance sera toujours contestable devant la Cour suprême. Bien sûr que l'on vous rétorquera qu'avec un projet semblable le Parti québécois est exclu du pouvoir pour plusieurs années. Cela n'a pas d'importance. Peu importe aussi le temps qu'il faudra pour reprendre le pouvoir. Ce qui compte, c'est d'obtenir une majorité de députés pour réaliser cet idéal collectif et profondément humain, de transformer le Québec de son statut de province en celui de pays prospère et démocratique. Nous devons indiquer à la population que dès la prise du pouvoir par le Parti québécois le gouvernement proclamera l'Indépendance nationale du peuple québécois.

La période de transition: le transfert des pouvoirs et l'élaboration d'une constitution

Pendant la période de transition, le Québec procédera au rapatriement de la totalité des pouvoirs des ministères fédéraux qui font double emploi avec les mêmes ministères au Québec, il en créera certains rendus nécessaires et il préparera la Constitution du Québec en y incorporant une Charte des droits et libertés, ainsi qu'une formule d'amendement. Il faudra enfin évaluer

avec le Canada la part de la dette nationale attribuable au Québec. Deux ans après la victoire, la population serait appelée à ratifier la Constitution préparée par son gouvernement. Ensuite, le Québec pourrait se tourner vers le reste du monde et adhérer aux grands organismes internationaux.

Ce processus vaut beaucoup mieux que celui du référendum dont la campagne beaucoup trop courte a permis aux adversaires de l'Indépendance de terroriser les Québécois en annonçant la disparition de toutes les pensions de l'État, s'ils votaient OUI. Ces déclarations ont eu un effet déterminant sur le résultat du référendum. Sur une période de plusieurs années, ces arguments immoraux ne résisteraient pas.

Notre peuple qui a résisté à l'assimilation et survécu peut décider maintenant de vivre pleinement comme pays. Il ne s'agit pas de nous demander si la population est intéressée à entendre parler d'Indépendance: il s'agit de savoir si nous avons un projet intéressant à lui soumettre et de le défendre jusqu'à la victoire finale, un peu comme nous le faisons devant les tribunaux. Ce n'est pas parce qu'un avocat subit un échec en première instance qu'il doit changer d'idée en Cour d'Appel. Même après une défaite en Cour d'appel, l'avocat devra augmenter de façon plus convaincante devant la Cour suprême.

L'Indépendance du Québec, c'est la solution qui permettrait au Québec et au Canada de s'extraire de cette spirale descendante qui les condamne tous les deux à la stérilité politique et au déclin économique. L'association économique exclusive avec le Canada représente trop d'inconvénients pour le Québec. Il faut viser à diversifier nos marchés et nos liens économiques, selon les besoins de nos producteurs et de nos exportateurs, en tenant compte de nos intérêts politiques et des avantages réels que constituent pour notre société les alliances qui s'offrent à nous.

On n'a jamais vu personne faire fortune en confiant la gestion de son patrimoine à ses compétiteurs. C'est pourtant la position où veulent se maintenir les Québécois qui tiennent à une association politique avec un Canada qui n'a jamais eu, historiquement, d'autre politique que celle des intérêts ontariens.

Le Québec: un État indépendant créateur et souple

Les Québécois ont jusqu'ici fait preuve d'une interminable patience politique à l'intérieur du fédéralisme canadien. C'est une stratégie vouée à l'échec, dans un Canada où le Québec n'a pas d'avenir. Il nous faut maintenant opter au contraire pour l'Indépendance, condition essentielle de notre développement et de notre prospérité.

Il ne s'agit pas de rêver, en 1986, d'un retrait massif de l'État, d'une délégation aux intérêts privés du pouvoir de prendre seuls les décisions qui nous affectent collectivement. Mais il s'agit d'inventer pour l'État indépendant du Québec de nouveaux modes d'intervention plus souples, plus attentifs aux initiatives d'un secteur privé en plein développement, mieux adaptés aux décisions rapides qu'exige notre insertion dans les créneaux profitables des marchés internationaux, plus aptes à redéfinir, au gré de chaque conjoncture, le meilleur dosage d'instruments privés et publics.

Cet État indépendant conservera les caractéristiques que nous lui avons forgées au cours des dernières années, ces acquis précieux dont les Québécois sont, à juste titre, fiers, dans les domaines économique et social, aussi bien que culturel: la Loi 101 et la Caisse de Dépôts, l'universalité des programmes sociaux et l'Hydro-Québec et toutes ces autres réalisations qui font du Québec une société unique. La prospérité de notre avenir passe par un développement économique respectueux de notre spécificité culturelle et de l'équilibre écologique de notre territoire. Elle est impensable sans les pleins pouvoirs politiques exercés par un État souple et créateur.

En 1968, lors de la fondation du Parti québécois, nous étions conscients que le chemin menant à l'Indépendance du Québec serait long et pénible, que nos adversaires se montreraient coriaces et sans pitié. Alors, pourquoi abandonner si rapidement? Le Référendum de 1980 ne fut qu'une étape et non une défaite. La population a été généreuse pour nous, elle nous a chéris et gâtés. Elle a ralenti notre projet, mais ne nous a jamais demandé de l'abandonner.

• • • • •

Un Québécois en excursion à Montréal

par RICHARD LECLERC

Montréal par rapport aux autres agglomérations du Québec est unique au point de vue de la multiplicité des ethnies qui s'y côtoient. En effet, contrairement aux autres villes du Québec, qui sont peuplées majoritairement par des Québécois d'origine francophone, la métropole est habitée par une mosaïque de citoyens provenant des quatre coins du monde, ce qui lui donne un visage multiculturel et varié. Différente au point de vue ethnoculturel, nous pourrions à la limite dire que la ville de Montréal forme par rapport au reste du territoire québécois une enclave foncièrement distincte. Dans cette optique, il ne serait pas exagéré de dire que Montréal est une «province» hétérogène dans une province homogène culturellement et linguistiquement.

Bien sûr, la métropole compte une majorité de Québécois d'origine francophone. Le fait français est ici bien présent. Cependant, comme le relève Pierre Anctil (1984): «(...) Montréal est probablement la région métropolitaine de taille intermédiaire la plus diversifiée culturellement et la plus polyglotte du continent et ce avec une population de quelque trois millions de personnes seulement. Peu de centres urbains d'un million d'habitants, si l'on se concentre maintenant sur la ville de Montréal proprement dite, renferment en effet autant de 'petites patries'¹.»

En visitant Montréal, on constate que chacun des groupes ethniques qui y est représenté a son «petit village». Ces ensembles bien structurés, qui sont généralement concentrés dans l'espace, regroupent en plus des populations qui y résident, un ensemble de commerces et de services qui permettent de perpétuer et de conserver la langue et la culture d'origines (ex.: librairies

1. ANCTIL, Pierre. Double majorité et multiplicité ethnoculturelle à Montréal. «Recherches sociographiques», vol. 25, n° 3 (septembre-décembre 1984), p. 441.

ries, restaurants, etc.). Le mode de vie dans ces quartiers ethniques est d'ailleurs typique de la mère patrie des résidents de ces petits villages. Un individu qui aimerait faire le tour du monde sans quitter le Québec n'aurait qu'à se promener dans ces «petits coins de pays». Par exemple, dans le quartier portugais, nous retrouvons des commerces offrant les spécialités gastronomiques du Portugal.

En quelques secondes, nous pouvons transiter dans l'ensemble montréalais d'une culture et d'une langue à une autre. Assemblage hétéroclite d'ethnies, la métropole est pourvue d'un visage original et unique en Amérique du Nord.

Phénomène intéressant qui permet aux communautés culturelles de reproduire et de retransmettre aux générations montantes leur culture et leur langue. L'uniformité et l'anonymat des quartiers sont quasi-absents dans la ville de Montréal. Chacune de ces petites patries a su développer une couleur locale et un sentiment d'appartenance très vigoureux. Cependant, cette organisation territoriale des communautés culturelles nous a amenés à poser deux questions. Ces regroupements dans l'espace n'ont-ils pas pour effet de favoriser le repliement et l'isolement tant culturel que linguistique de ces populations par rapport à la majorité francophone? De plus, nous pouvons nous demander également si ce processus n'est pas la résultante du rejet de la majorité francophone face à ces Néo-Québécois.

Pendant plusieurs décennies (et encore aujourd'hui), les Québécois francophones se sont méfiés des immigrants. Tantôt qualifiés de voleurs d'emplois, de fauteurs de troubles, ces Néo-Québécois rejetés par la majorité dominante à Montréal seront, face à cette attitude, poussés à se regrouper dans des quartiers où ils seront à l'aise et acceptés.

À ce phénomène ajoutons que les luttes de pouvoir entre Anglophones et Francophones ont eu pour effet de favoriser chez les allophones la reproduction et le maintien de leur ethnoculture. Cependant, isolés dans leur langue, les allophones, voulant s'affranchir de cet handicap (par exemple, pour travailler), s'orienteront vers la communauté la plus réceptive à leur égard. Plusieurs Néo-Québécois s'assimileront plus facilement à la communauté anglophone que francophone de Montréal, notamment en raison des structures d'accueil plus favorables aux nou-

veaux arrivants. Par exemple, jusqu'à tout récemment, pour être admis dans une école catholique, l'élève qui voulait fréquenter un tel établissement devrait être de foi catholique, ce que n'exigeaient pas les institutions anglophones.

Heureusement, ces dernières années des structures ont été mises en place par le gouvernement du Québec afin de favoriser une meilleure intégration des nouveaux arrivants ne parlant pas la langue officielle du Québec. Ne signalons que les Centres d'Orientalisation et de Formation pour les Immigrants (COFI) qui dispensent des cours de français.

Le salut de la survivance de la culture et de la langue françaises en Amérique du Nord et au Québec passe inéluctablement par la région de Montréal. Sans une intégration harmonieuse au caractère français de la société québécoise des communautés culturelles dans le respect des différences qui les caractérisent, les particularismes qui font du Québec un pays distinct sur le continent nord-américain risquent d'être sérieusement menacés.

Abordons maintenant la seconde partie de notre travail, soit la question de la Charte de la langue française et la situation linguistique à Montréal.

Depuis la Conquête de la Nouvelle-France en 1760 par la Grande-Bretagne jusqu'à nos jours, les Francophones du Québec n'ont cessé de se battre pour la conservation du plus précieux héritage légué par leurs ancêtres: la langue française. Ce parler, dont ils sont fiers, reflète pour eux toute une culture, une histoire unique, permettant de les mettre en relief dans cette mer shakespearienne. Néanmoins, au milieu des années soixante, la Commission Laurendeau-Dunton, chargée d'étudier les problèmes ayant trait au bilinguisme et au biculturalisme canadiens, établissait que la situation linguistique au Québec, notamment dans la région de Montréal, était nettement défavorable aux Francophones. De plus, si des mesures pour favoriser l'emploi du français au Québec n'étaient pas mises sur pied, la situation ne pourrait que s'aggraver. Dans de nombreux domaines (ex.: l'affichage), le français était peu utilisé, mais ce qui inquiétait, c'était la place minime que cette langue occupait dans les milieux clés de notre économie. Le gouvernement Lévesque, face à cette conjoncture, décida en 1977 de corriger la situation en faisant adopter à l'Assemblée Nationale du Québec la Charte de la langue française.

Au début de son application, la nouvelle réglementation (ex.: affichage unilingue français, obligation pour les enfants de Néo-Québécois d'aller à l'école française) provoqua des protestations dans les milieux non-francophones. Quant aux Francophones, ils accueillirent très bien la nouvelle Loi 101.

Combien de fois, avant l'application de la Charte, était-il difficile d'obtenir dans certains commerces de Montréal des commis parlant suffisamment français pour répondre au public. Ces situations ont à toutes fins disparu dans les années suivant l'adoption de la Loi 101. Tout ceci a contribué à diminuer les frustrations qu'éprouvaient les Francophones à ne pouvoir se faire servir dans leur langue maternelle.

La Loi 101 a modifié le cadre social dans lequel évoluaient les Montréalais, eux qui éprouvaient plus qu'ailleurs au Québec des difficultés à s'identifier à leur culture et à leur langue. Jusqu'à tout récemment, le cadre et le nouvel ordre établis par cette législation linguistique étaient rassurants pour l'avenir. C'était une garantie pour les générations qui leur permettrait de vivre dans une société vraiment francophone en terre d'Amérique.

L'actuelle remise en question de la Loi 101 par le gouvernement libéral de Robert Bourassa et la Cour d'appel du Québec (jugement du 22 décembre 1986) risque d'annihiler les efforts mis sur pied depuis 1977 pour donner à la société québécoise un caractère réellement francophone. Sans cette garantie législative, la place de la langue française à Montréal risque de perdre des «plumes». D'ailleurs, lors de ma visite sur le terrain, j'ai pu constater la place importante qu'occupait l'affichage bilingue ou carrément unilingue anglais de certains commerces de la métropole.

Le maintien de la Charte de la langue française, allié à de meilleures structures d'accueil des immigrants (les COFI sont un pas dans la bonne direction), sont les garanties de la continuité de la société québécoise francophone.

• • • • •

Restaurer la Charte de la langue française

par GASTON CHOLETTE
ancien président de la Commission
de protection de la langue française

La Charte de la langue française est en lambeaux. Ce qui reste aujourd'hui de cette loi fondamentale, c'est presque uniquement l'obligation pour les immigrants d'envoyer leurs enfants à l'école française et celle qui s'applique aux entreprises de cinquante employés et plus en ce qui concerne les programmes de francisation. Ce n'est pas négligeable, mais cela ne doit pas faire oublier le véritable carnage qui a eu lieu dans les autres parties de la loi au point qu'il n'y a plus pratiquement qu'un seul article «exécutoire» dont la violation pourrait encore déclencher une poursuite et aboutir à une sanction judiciaire: il s'agit de l'article 57 relatif aux factures et aux reçus.

Le consommateur qui va dans un restaurant ou dans toute autre entreprise de services et qui ne réussit pas, même en insistant, à se faire informer et à se faire servir en français, ne peut pas compter sur la loi pour faire respecter son droit. S'il va dans un magasin acheter un produit dont les inscriptions, l'emballage, le mode d'emploi et la garantie ne comportent pas un seul mot de français et si le fabricant de ce produit est une entreprise étrangère qui n'a aucun établissement au Québec, il ne peut pas encore compter sur la loi pour faire respecter son droit, même si le détaillant, le grossiste, le fournisseur ou le concessionnaire québécois refusent de distribuer ou de vendre des produits semblables d'aussi bonne qualité et de prix égal qui, eux, sont conformes à la loi.

Si un locataire qui se cherche désespérément un logement finit par en trouver un qui lui convient, mais qu'à la dernière minute le propriétaire lui présente une formule de bail en anglais seulement en disant qu'il n'en a pas en français, il ne pourra pas ensuite compter sur les tribunaux pour obtenir un bail en français s'il a eu le malheur de signer celui qui était en anglais. Par la

suite, tous les avis échangés entre le propriétaire et le locataire devront être en anglais.

En ce qui concerne le travailleur, il n'est pas protégé par l'article 41 de la loi pour ce qui est des communications que lui adresse son employeur à titre individuel, sauf s'il l'a demandé expressément au moment opportun et à condition de n'avoir jamais reçu sans protester des communications dans une autre langue que le français. Ainsi en a décidé la Cour d'appel, ce qui signifie implicitement que la Charte de la langue française n'est pas une loi d'ordre public.

Dans l'état actuel des choses, la seule façon pour un ouvrier d'établir désormais avec certitude son droit de recevoir en français les communications que son employeur lui adresse, c'est de le demander explicitement, et vraisemblablement au moment même de l'embauche, faute de quoi son droit risque de se prescrire. Il est ahurissant qu'un ouvrier francophone au Québec, en 1986, à une époque où le chômage fait tant de ravages, soit obligé, avant même d'occuper un nouvel emploi, d'exiger de son employeur qu'il lui adresse toutes ses communications en français. C'est un excellent moyen, par les temps qui courent, de le faire passer pour un trouble-fête et de le condamner au chômage indéfiniment.

Voilà quelques exemples des trous béants qui se sont creusés partout dans la Charte de la langue française depuis quelques années, ce qui fait qu'elle n'accorde plus au consommateur et au travailleur de langue française la protection que déjà en 1972 la Commission Gendron considérait comme un minimum vital. Voici quelques extraits du rapport Gendron sur les droits linguistiques relatifs aux activités de consommation: «... Toutes les entreprises de services du secteur privé qui tirent profit de la confiance que leur accorde le public québécois devraient offrir leurs services et leurs produits en français à la clientèle francophone et communiquer verbalement et par écrit en français avec les clients francophones. Pour atteindre cet objectif, il y a un premier moyen qu'il faudra employer si l'on veut être logique et réaliste. Il s'agit de rendre obligatoire la connaissance d'usage de la langue française pour tous ceux qui, au Québec, sont susceptibles, de par leurs fonctions, d'entrer en communication avec un client... Nous recommandons qu'un délai maximum de cinq ans

soit accordé aux entreprises privées de services pour généraliser l'emploi du français dans leurs communications directes, aussi bien écrites que verbales, avec le client francophone... Il pourra quand même se présenter des cas où le client ne pourra obtenir satisfaction. Il devrait pouvoir alors porter plainte auprès du commissaire aux langues dont nous avons proposé la nomination dans la première partie de ce volume.»

Une conclusion évidente se dégage de tout ce qui précède: il faut absolument et le plus rapidement possible réparer, restaurer, renforcer la Charte de la langue française afin de mieux protéger les Francophones. Il faudrait en particulier que le législateur reconnaisse que cette Charte de la langue française est une loi d'ordre public.

Il faudrait que le droit des consommateurs de biens ou de services d'être informés et servis en français et que le droit des travailleurs d'exercer leurs activités en français soient aussi bien définis et aussi bien protégés que le droit de l'ouvrier au salaire minimum légal.

• • • • •

Plus que jamais, la langue française a besoin d'un «sanctuaire» en Amérique anglo-saxonne.

Cette évidence ne semble plus sensible à notre gouvernement fantôme, à notre députation aliénée, à notre Assemblée nationale velléitaire.

Pour prévenir des lâchages désastreux, il est urgent que tous les porte-parole authentiques des Québécois s'expriment hautement et courageusement, qu'ils remettent à l'honneur l'autodétermination linguistique.

Jacques Poisson

Des luttes qui n'en finissent plus

par GERMAIN BEAUREGARD

agriculteur

Saint-Damase

Il fut un temps dans l'histoire du Québec, à ce moment-là le Bas-Canada, où le peuple vaincu, le Nôtre, par la Conquête de 1760, amena la domination anglaise et tous les affrontements qui devaient en découler.

Notre petit peuple, issu de classes laborieuses, lutta sans relâche pour conserver à sa descendance les trésors de la Foi, de la Langue et de ses Institutions. C'est parce qu'ils se sentaient opprimés par la restriction de leurs droits, avec une immigration anglaise massive, et par une exploitation du peuple à leur seul profit (gouvernement d'abord), que les Patriotes de 1837-38 luttèrent à Saint-Denis et à Saint-Charles (à ce dernier endroit, 35 habitants de Saint-Damase prirent part au combat, dont huit furent emprisonnés ou envoyés en exil). C'est de leur exploit et de leur ténacité que, par la suite, toute une série d'abus devenus intolérables ont cessé et donna suite à un gouvernement plus démocratique.

Depuis ce temps, et encore aujourd'hui, les combats sur le plan national ont la même signification; que l'on pense seulement au projet de Loi 142 qui a pour objet de donner des services en anglais à notre minorité (cela va de soi), mais également aux allophones (autres ethnies) plutôt que de les intégrer à la majorité francophone, alors que les nôtres, pendant ce temps, ne peuvent en recevoir autant dans leur langue dans ces mêmes institutions, tout en créant un service de santé parallèle, ce qui est inacceptable.

Il est encore plus triste de constater avec quel acharnement on veut défigurer la Loi 101 qui permet d'être tel que nous sommes avec un vécu et un visage français, par le projet de Loi 140 tant contesté.

Est-ce que l'on veut faire du Québec une province comme les autres en l'anglicisant à tel point qu'on ne se reconnaîtra plus

chez nous? Ce n'est pas par une immigration anglaise non contrôlée, ni en donnant l'amnistie aux 1 500 élèves illégalement inscrits à l'école anglaise, ni en voulant introduire en 1^{ère} année du primaire les cours d'anglais, ni en agissant avec mollesse dans l'affichage, ni en voulant faire disparaître les organismes qui assurent une protection adéquate au français, que nous resterons tel que nous voulons être.

Est-ce que notre tolérance, issue de trois siècles de soumission, ne nous fait pas dormir dans la quiétude de notre indifférence? Alors que pendant ce temps Alliance-Québec (organisme voué à la défense des Anglophones), avec des subventions de plusieurs milliers de dollars du gouvernement fédéral, essaie de nous charmer et nous amadouer par ses propos.

Bien sûr, nous ne prendrons pas le produit de nos cuillères de plomb pour nous défendre comme en 1837-38, mais nous utiliserons l'artillerie de nos convictions, du laisser-savoir et de la persuasion, afin qu'il n'y ait aucun recul et que ces projets de loi soient tout simplement retirés.

C'est en français que nous protesterons!

C'est en français que nous voulons vivre!

Puisque le français, c'est l'âme de notre peuple!

Note de la rédaction

Nous reproduisons, avec beaucoup de fierté, un texte sur la lutte linguistique venant d'un cultivateur de la région de Saint-Hyacinthe. Ce texte démontre que l'opposition à la politique linguistique du gouvernement libéral s'étend à toute les couches de la population québécoise.

• • • • •

La tête en français

par ODINA BOUTET

Est-ce que nous n'en arrivons pas au point où nous allons comprendre que notre problème national dépend aussi des structures? Et n'est-ce pas en particulier par sa dimension linguistique que nous pourrions le mieux le comprendre?

Nous allons trouver la volonté d'arranger les structures dans le caractère voulu pour notre vie de peuple, en illustrant les avantages positifs de cette action. Et notre langue est un modèle de cette nécessité.

Une époque est sur son déclin, celle des attentes face aux Anglophones, qui sera remplacée par une prise de conscience et un regard sur les mécanismes fondamentaux. Quant à l'échec du plan canadien, qui avait été insidieusement caché sous une forme de fédéralisme, il ne deviendra pas forcément un tombeau, ni pour le Canada ni pour le Québec. D'autres dispositions, beaucoup plus honnêtes et tout aussi intelligentes, peuvent ressortir d'une action québécoise de libération.

L'encerclement

Parmi les dispositions qu'il faut changer, il y a évidemment celles qui ont permis l'encerclement des groupes francophones par la population canadienne anglophone, partout au Canada, y compris au Québec sous une forme de fédéralisme. La confusion qui en est résultée entre autres pour notre identité, pour les notions d'autorité et de légitimité, pour celles de la loyauté et de la préséance des allégeances, a fait en sorte que notre contribution à cette activité a été «dépersonnalisée».

Nos groupes, encerclés par des structures qui ont été mises en place par les Anglophones, ont été amenés à contribuer à un plan canadien d'anglicisation, dans une participation individuelle à des organismes et à des activités dont ils étaient systématiquement exclus s'ils ne le faisaient pas à la manière anglaise. La personnalité d'un peuple francophone n'a pas trouvé place dans les activités qui permettaient de disposer les lois et la gouverne générale de ce pays.

La perspective francophone, ainsi réduite dans notre pensée et nos sentiments, a été remplacée par des notions canadiennes qui s'appliquaient dans la confusion des identités, dans l'absence d'une autorité qui reviendrait en propre à chacune des deux cultures, et d'une loyauté que chacune serait justifiée de réclamer pour elle-même.

La présence d'individus francophones dans les affaires canadiennes a été l'occasion d'un transfert de personnalité, passant des manières habituelles aux Francophones à celles des Anglophones. Le rôle marginal du caractère francophone dans les affaires canadiennes a fait en sorte qu'aucune preuve de sa valeur n'était durable à nos yeux, ni même probable aux leurs.

Par contre, les aptitudes et les réussites faisaient leurs preuves, génération après génération, dans les manières et dans la langue anglaises, causant chez nous une déchéance pour les caractères francophones de moins en moins utilisés, et une admiration grandissante pour ceux des Anglophones qui menaient au succès.

Du même coup, la sollicitation atteignait les individus, un à un, et grugeait la solidarité de notre peuple. Toute participation à des activités au Canada devenait exposée à une alternative: ou bien elle se faisait dans des mouvements francophones distinctifs, ou bien elle se ralliait à des activités identifiées comme canadiennes et sujettes à des décisions évanescentes pour le caractère francophone. Les mouvements francophones distinctifs étaient suspects et réprouvés par un supposé esprit canadien, tandis que la participation canadienne était approuvée officiellement, même si elle menait à la disparition d'une personnalité distincte.

C'est ainsi que la participation des Francophones aux choses canadiennes n'arrivait jamais à constituer des structures propres à leur personnalité et qu'un supposé idéal canadien les empêchait d'en créer.

La nécessité de faire vivre un Canada ainsi conçu l'emportait sur une autre nécessité, beaucoup plus fondamentale, qui aurait consisté à garder active et vivante une âme nationale pour le peuple de langue française. Les activités restreintes auxquelles les Francophones étaient confinés dans leur langue et leur isolement provenaient précisément des structures canadiennes.

Une langue désorientée

Mais la volonté de garder comme peuple l'usage du français nous incite à examiner les caractères de cette langue. Non seulement nous souffrons de voir son contenu privé de sens et d'à-propos dans la vie nord-américaine, mais dans un même temps où les structures canadiennes nous amènent à penser en opportunistes, les structures de notre langue s'étiolent et disparaissent comme un organe inutile.

Pendant que notre personnalité se vide des valeurs qui sont attachées aux notions d'identité, d'autorité et de légitimité, notre langue française, essentiellement métaphysique dans ses règles et sa conception logique, voudrait traduire en Amérique des préoccupations et des systèmes de pensée pratiques.

C'est visiblement un phénomène de civilisation, qui ensevelit sous une couche de sédimentation notre bien culturel. Mais pour vraiment savoir quelle en est la valeur et quelles sont les possibilités de l'adapter à un monde nord-américain, il faut au moins le remettre en application. Pas plus notre personnalité que notre langue ne peuvent s'épanouir en les vidant constamment de leur sens et en les bornant à faire de l'imitation et de la traduction. Ce n'est que dans des activités indépendantes et libres, édifiées et structurées en fonction de notre pensée, que la relation entre notre esprit et notre action reste conséquente.

En d'autres termes, cela signifie qu'il faut avoir les activités qui correspondent à notre pensée, si on veut continuer à penser comme on peut agir. Le contraire nous mène à la déchéance pour une chose ou l'autre, soit que notre pensée se rapetisse à la mesure de notre action ou que nos activités ne soient plus de la même nature que notre pensée. Par exemple, quand un instrument aussi métaphysique que la langue française se prête à copier les idées et les formes anglo-américaines, parce que nos activités sont dépendantes de la gouverne et des lois des Anglophones du continent, c'est notre pensée qui doit se rapetisser d'autant.

Nous croyons, superficiellement, qu'en imitant l'action des autres nous évoluons vers un progrès, parce que les facilités techniques et l'abondance des biens semblent nous délivrer des contingences sociales et spirituelles. Mais la dégénération humaine

que ce monde-là affronte constamment devrait nous donner suffisamment à réfléchir pour que nous entreprenions de notre côté un mouvement de consolidation culturelle, en compensation pour la perte des valeurs certaines que nous subissons déjà dans les structures canadiennes.

Notre anglicisation ou notre américanisation ne sont pas un progrès réel. Par contre, si nous savons restructurer notre vie de peuple, pour qu'elle devienne comme une syntaxe française, nos activités et notre pensée rejoindront les bases de notre culture.

La syntaxe n'est pas un vain mot. Il y a dans la logique et l'arrangement de la langue française un monde métaphysique qui vaut infiniment plus que n'importe quel cours de philosophie, car il s'agit d'une pensée vivante et ordonnée pour la vie et l'action, autant que pour la réflexion. La syntaxe française est une biologie active. Elle est construite non seulement sur la logique des rapports, mais également, et remarquons bien cette différence d'avec l'anglais, sur l'empreinte immuable des mots.

Pensée et activité

Ouvrons ici une parenthèse, pour expliquer la mobilité des significations du mot anglais. Non seulement le sens, mais le mot lui-même est très malléable. Les Français parlent de la plasticité des mots anglais. Il semble que la disposition d'esprit d'un Anglophone ait besoin d'une très grande latitude pour cacher son intention et qu'en faisant dire aux mots parfois une chose, parfois une autre, il se réserve des issues. Quand un Francophone croit pouvoir entrer dans ce monde-là, en se guidant seulement sur des apparences, il lui manque toute une motivation et une prévention qui remontent au sein d'une mère anglaise.

Si un Français paraît rigide dans ses attitudes, alors qu'un Anglais semble plus souple, c'est sans doute parce que le premier tient à défendre ses avancés, tandis que le deuxième n'avance rien qu'il ne pourrait changer et qu'il met toute sa protection à garder plutôt sa position. Alors que le Français, au contraire, confiant d'avoir avancé des choses fiables, ne prend pas aussi garde à sa retraite.

Que faut-il penser du Québécois qui louvoie entre deux mondes aussi différents? Attiré par la souplesse des manières anglaises, mais confiant dans les mots comme on l'est en français,

il n'arrive jamais à être totalement détrompé et il n'a pas acquis en deux siècles assez de méfiance pour prendre sa détermination. Mais un instinct profond lui garde ses attachements à sa langue, et le jour où il trouvera pour lui-même les moyens de concilier la souplesse des manières et la fiabilité des significations, il maîtrisera sa propre civilisation.

Il lui faut pour cela ses propres motivations.

Le secours qu'il doit à sa langue constitue une première motivation générale pour le fondement de son action et de ses sentiments. C'est aussi par elle qu'il va comprendre plus facilement la nécessité de changer les structures de sa vie qui ne correspondent pas à celles de sa langue. La médiocrité n'est pas un idéal et elle n'attire personne. Quand on s'y résout, c'est qu'on ne voit pas vraiment le moyen d'en sortir.

Comprenons mieux qu'elle est le rôle des structures organiques. Il faut qu'il y ait correspondance entre elles, notre forme de pensée et le fondement de cette pensée. Pour la même raison, nous devons créer nous-mêmes les règles qui gouvernent notre vie, si nous voulons qu'elles répondent à nos buts et qu'elles nous gardent en fonctionnement comme tout organisme vivant. Ce serait illusoire de croire encore que notre pensée et notre activité peuvent être remplacées par celles d'une autre inspiration que la nôtre, même pas pour les structures et les institutions. Il ne peut en résulter pour nous que de l'atrophie en ce qui concerne les formes, de la paralysie dans le fonctionnement et des carences pour le fond.

Le substantif...

Cette autre inspiration qui nous gouverne n'a pas comme nous le respect du substantif. Non seulement on dit chez les Anglophones, avec le plus grand naturel, «What's in a name?», mais on pratique par instinct le déguisement et les changements d'identité, et pas seulement en politique ni chez les grandes personnes. On n'a qu'à relire un de leurs classiques pour enfant, *Alice au Pays des Merveilles*, de Lewis Carroll. Le nombre de fois où des personnages de ces contes changent d'identité est incroyable.

Ce jeu aux allures innocentes peut facilement déstabiliser cela et ceux qui ne ressemblent pas à ce que les Anglophones sou-

haiteraient d'eux. Ils peuvent vous faire disparaître et vous priver de votre personnalité. Cela va du changement de forme et d'apparence jusqu'à la perte de l'existence.

Ces réflexes sont tellement spontanés en eux qu'ils ont développé pour eux-mêmes la contrepartie de ces mutations d'identité. N'importe lequel Anglophone se démarque des autres, dès qu'il veut éviter de se compromettre avec ceux de son espèce, et il s'en tient à une position individuelle. Si vous lui dites que les Anglophones ont commis telle action, il vous répondra aussitôt que lui, il n'était pas là et que sa position individuelle est différente. Il a cette faculté de rester solidaire des siens, quand il s'agit de bénéficier des résultats de leur action, mais de s'en désolidariser à vos yeux dans ses positions individuelles.

Ainsi, vous pouvez déléguer, pendant des générations, des représentants de vos compatriotes francophones dans les organismes et les assemblées où ils siègeront avec des Anglophones, où ils pourront en théorie ne rencontrer que des individus qui sont innocents des mauvais coups de leurs semblables, mais qui continuent à en tirer profit. Cette esquive individuelle n'en finit pas d'être désarmante pour un Francophone, et elle réussit à tout coup. Mais comment discuter avec quelqu'un de problèmes dont il se désolidarise, alors qu'il prendrait comme une offense personnelle toute insistance?

Il n'y a pas d'interlocuteur anglophone valable, pour des questions où les Anglophones sont concernés comme tels au Canada. C'est du temps perdu d'attendre des solutions à l'intérieur des structures actuelles, pour nous Francophones, sauf si nous agissons de notre propre initiative.

... et le verbe

Revenons à notre syntaxe. Après les dangers qui guettent le substantif, voyons un peu ce qui attend le verbe. En privant les personnes et les choses d'une identité certaine, comment peut-on affirmer ensuite qu'elles existent ou qu'elles ont tel ou tel attribut? C'est pourtant la fonction essentielle du verbe. Exemple: Jean-Baptiste est l'époux de Marie-Blanche, mais on ne sait pas où est Jean-Baptiste et, en définitive, on ne sait pas s'ils étaient vraiment mariés. Voilà un cas qui pourrait causer bien des problèmes.

Si, en transposant, on fait de Jean-Baptiste un être collectif introuvable, il ressemble étrangement au peuple francophone du Canada qui disparaît systématiquement dans les méandres de la vie canadienne. Marie-Blanche paraît plutôt indemne et libre de donner suite à sa progéniture, exactement comme la population anglophone qui garde sa présence intacte en s'abritant sous l'identité de celui qu'elle fait disparaître.

Un verbe sans sujet devrait, à mon sens, avoir une existence et une action inquiétantes. Dans les îles britanniques, on dit que ces manifestations sont celles d'un fantôme, et je comprends pourquoi. C'est déjà tout entier dans leur esprit. Mais ici, au Canada et au Québec, on peut faire une proposition illusoire, en utilisant un sujet qu'on fait disparaître à tout bout de champ. Cela demeure une proposition dont la conclusion n'est pas la même selon qu'on est du côté de Jean-Baptiste ou de Marie-Blanche. La proposition canadienne mène à l'exclusion de l'existence des Francophones.

Quels que soient les éléments de la syntaxe, la même imprécision d'existence en mine la signification et la fonction. On aura beau tenter de conjuguer, d'unir en ordre les formes, les personnes, les temps, les nombres, tout ce qui est exprimé peut être mis en doute et devoir recommencer indéfiniment.

Mystification

Le résultat de cette mystification est que rien de stable ne peut nous servir de fondement, et qu'en agissant comme si la confiance était justifiée, on déprécie le jugement qui s'y rapporte. C'est une chose de pouvoir apprendre des notions et des théories, et même de savoir les appliquer à un monde abstrait, mais c'en est une autre de ne pouvoir les adapter au concret d'une existence canadienne. On ne peut exercer une certaine intelligence des choses qu'en s'en tenant à des abstractions, quand le monde concret échappe à nos approches intelligibles, c'est-à-dire celles qui se rapportent à notre démarche mentale.

Cette amputation intellectuelle s'accompagne d'une moralisation qui nous juge du haut de la position qu'a prise notre interlocuteur anglophone. Quant à lui, désolidarisé de la position commune des siens, dans la mesure où il ne veut pas en répondre, il se réfugie dans son innocence individuelle, et il rend inef-

ficace un dialogue où les notions d'identité, d'autorité et de loyauté seraient applicables en justice et en vérité. Sa position en est une de prévention, dont le caractère résolu est sans remords, par laquelle il dispose sa volonté et son jugement à soutenir sa propre partialité, indépendamment des exigences de la justice et de la vérité.

L'échange que nous avons, dans une pareille relation, est une insulte à la probité morale et intellectuelle. Il n'est pas vrai que pour échapper à l'examen d'une question, celui qui s'est engagé envers nous ait le droit moral de s'en dégager sous un prétexte d'innocence individuelle. L'appartenance à un groupe linguistique, qui a pris des engagements et qui continue à faire des exhortations de vie commune et de collaboration, ne s'efface pas par une pirouette individuelle, ni par un changement momentané dans les traits de son identité. Il n'est pas vrai non plus que les seuls répondants doivent se trouver dans les fonctions du pouvoir officiel, là où les décisions n'ont pas facilement un visage de vérité et où les mises aux voix donnent la domination à ceux-là mêmes qui peuvent se payer le luxe de décider.

Quant à la probité intellectuelle, si elle n'est pas nécessaire à ceux qui s'entendent entre eux par connivence d'esprit, il n'en va pas de même pour nous, qui croyons au déroulement d'une proposition explicite et sans réserve sur la signification. Il est donc faux de croire qu'une langue en remplace une autre à la volée, sans rapport avec un état d'esprit particulier. Le fait qu'on nous presse sans cesse d'apprendre une autre langue que la nôtre est plutôt révélateur de la situation qui invalide notre propre état d'esprit. Mais les Anglophones, qui ont l'impudence de nous inciter à ce mélange, savent très bien que pour eux il n'y aura pas de confusion. Ils sont dans leur culture à tous les niveaux de leurs activités, et dans leur mentalité sur tout le continent nord-américain.

Une attente indéfinissable

Ce n'est pas le cas pour les Francophones. Quelles que soient nos attaches instinctives pour notre langue, depuis longtemps elle a été altérée par les idées et les modèles, en remontant aux débuts du régime anglais. Il est important d'essayer de comprendre que le peuple francophone est tombé dans un état d'esprit, par suite de la domination anglaise, alors que son attente

laissait en lui une grande part de vide, particulièrement pour ce qui est de la manière française de penser et de faire les choses. Par contre, ceux qui lui servaient en quelque sorte de liens naturels avec le dominateur, c'étaient des Irlandais surtout, et un certain nombre d'Écossais, qui s'étaient installés chez lui.

La disposition d'esprit de ces Irlandais envers le pouvoir anglais semble s'être immédiatement fait une place chez les Francophones et avoir servi de guide et d'initiation. L'expérience des Irlandais a, en quelque sorte, remplacé l'inexpérience des nôtres. Ils étaient de langue anglaise, pouvaient communiquer plus facilement avec les autorités et acquérir un certain prestige auprès des Francophones dont ils apprenaient déjà la langue.

Cela eut un effet profond sur notre peuple et sur son état d'esprit, tellement le vacuum était grand du côté de son caractère français et tellement son attente était incertaine pour ce qui est des décisions anglaises. L'influence des idées et des manières irlandaises a été très importante dans ce vide. Certains des grands combats historiques des Francophones du Canada en portent les traces. Rappelons-nous seulement, dans le domaine scolaire, l'épisode qui a été appelé «la guerre des éteignoirs»: les arguments des opposants étaient directement importés d'Irlande, là où la méfiance irlandaise était née, face à une expérience de réforme scolaire d'inspiration anglaise. Un autre épisode historique, celui des «troubles de 1837 et des Patriotes», ne manquait pas d'animateurs d'origine irlandaise. Mais ce ne sont là que des exemples plus notoires. La réalité quotidienne, bien que plus modeste, était encore plus importante.

La langue française perdait des mots, remplacés dans l'usage par ceux qu'utilisaient les Irlandais, prononcés ensuite à la va-comme-je-te-pousse. Les objets d'utilité courante, surtout quand ils étaient des modèles d'usage anglais, arrivaient chez les Francophones avec leur nom anglais. La musique et les danses populaires venaient de plus en plus des Irlandais et des Écossais, quoique les Francophones en les adoptant leur donnaient le nom de canadiennes, préparant ainsi la voie à leur propre confusion.

Tout un ensemble d'usages pénétrait dans le vide culturel créé par l'attente et l'incertitude, devant une autorité étrangère. Ces usages nouveaux, qui remplaçaient les anciens, prenaient

peu à peu une allure familière. Une identité ancienne subissait une mutation qui fut d'autant plus insensible que les références étaient de moins en moins vérifiables, alors que les nouvelles relations se faisaient par graduation, en changeant d'identité de façon obscure, et en utilisant un vocable commun, dit canadien, qui prenait une signification différente à l'insu de chacun des autres degrés de la stratification.

L'importance de cette mutation pourrait être mesurée par la dimension du vide creusé dans les esprits, avec la perte d'un monde connu et l'incertitude constante face à une autorité nouvelle. Autant il n'est pas facile de mesurer le vide, autant il est difficile de circonscrire l'incertitude, parce qu'une partie de la langue et des références françaises est demeurée en usage, tandis qu'une autre partie était remplacée dans la pratique courante par les éléments plus ou moins bien saisis qui venaient du monde anglophone.

De sérieuses études universitaires devraient creuser ce trou, en déblayer le lieu jusqu'au plus profond de notre histoire et fournir à notre intelligence commune les lumières dont elle a besoin pour sa culture. Mais, en attendant, comprenons bien que cette situation dure encore et que la même intrigue historique répète *ad infinitum* les mêmes mécanismes de cette confusion. Les conséquences en sont nombreuses et graves.

Des idées réduites

Nous n'avons de notre identité qu'une idée réduite, ce qui est énorme comme privation dès le point de départ, car il s'agit d'un bien essentiel. Mais, outre cette idée réduite de nous-mêmes, nous héritons d'une autre idée réduite de nos facultés de savoir-faire et de savoir-vivre dans ce monde anglophone. La victime la plus visible de ce même phénomène est notre langue française, instrument essentiel aussi, dont l'utilité est diminuée d'autant plus que le monde anglophone tend à se rendre indispensable. Nous avons une idée réduite non seulement de notre langue, mais aussi de son utilité, et cela seul suffirait à expliquer de très nombreux problèmes linguistiques.

Les notions s'enchaînant les unes aux autres, il devient impossible que nous échappions à la contagion d'idées réduites qui s'attachent à tout ce qui nous concerne.

Faute d'avoir une idée nette de notre identité, nous n'avons de notre autorité qu'une idée réduite également. Est-il nécessaire d'insister sur l'importance de l'autorité, quand on a à imposer une identité, une présence, une culture, une langue et des manières distinctes, sur un continent qui ne souffre que l'uniformité? Il n'en serait d'ailleurs pas autrement sur aucune partie de la planète, si on admet que la vie est un combat partout.

Une autre idée réduite vient s'ajouter à celle de l'autorité, c'est celle de la loyauté. Elle découle, elle aussi, directement de la confusion des identités. À qui doit-on fidélité, quand les identités restent mal définies et que leurs significations changent selon les intérêts du moment? L'idée de loyauté nous est pourtant aussi essentielle que notre éducation mentale réprouve les subterfuges et que c'est là une des grandes caractéristiques de notre culture.

Quelle idée pouvons-nous avoir de la politique, lorsque toutes les notions que nous venons d'énumérer ne forment en nous que des idées réduites? Savoir se gouverner, ce n'est pas une chose qui devrait nous laisser indifférents, ni individuellement ni ensemble. Nous n'avons pourtant de la politique qu'une idée réduite, conséquemment à celles qui précèdent.

Des pensées réduites

Que faudrait-il nommer ensuite? N'est-ce pas suffisant que l'essentiel soit en cause? Il y a pourtant un lien direct entre l'idée et la pensée, ce qui fait que nous n'avons forcément qu'une pensée réduite sur les choses qui nous concernent. Nous savons que l'idée est la représentation que nous faisons en notre esprit au sujet d'un être ou d'une manière d'être. Or, c'est par la pensée qu'on porte un jugement ou qu'on fait un examen de la valeur ou de la justesse d'une idée. Quand on laisse se perpétuer une existence avec des structures et une animation qui nous valent des idées réduites sur nous-mêmes et sur des choses aussi essentielles, que faut-il dire des pensées qui avaient comme rôle de les examiner et de les juger?

Si cette fonction est déficiente, c'est en partie parce que des éléments de libertés essentielles font défaut. Tout engagement est de soi une restriction à des libertés. Mais il importe de dire tout de suite qu'on n'a pas le droit de prendre volontairement

des engagements qui aliènent aussi visiblement des libertés essentielles. Et si des engagements de ce genre ont été pris, volontairement ou non, c'est un devoir humanitaire de les rompre.

Les structures de l'édifice politique canadien contiennent toutes les particularités de cette vie aliénante pour les Francophones, leur identité, leur culture et leur langue. Ces structures doivent être remplacées, là où ce sera nécessaire, par une pensée fondée sur des idées non réduites, en ce qui concerne l'essentiel d'une personnalité libre. Notre langue est, encore une fois, l'exemple de ce qui convient à la pensée d'un Francophone. Il faut la libérer des entraves que constituent pour elle les idées réduites de l'engagement canadien.

Or, retenons bien ceci: la langue maternelle fait partie de la conscience que l'on a de soi-même. La conclusion d'une proposition aussi naturelle est que nous n'apprendrons bien notre langue française que lorsque nous aurons *la tête en français*.

C'est une affaire de structures jusque dans notre tête. Le fonctionnement doit correspondre. Et, comme aucune langue maternelle n'est faite pour fonctionner dans le vide, il faut à la langue des structures correspondantes dans l'organisation politique, au sens large du terme, pour la société où elle est en usage. C'est une affaire de structures, parce que c'en est une de vie organisée.

Et pour rétablir les choses dans leur équilibre, en se basant sur de saines notions, la disparition d'une des raisons qui nous poussaient à l'apprentissage de l'anglais aura le double effet de nous laisser mieux apprendre le français et aussi l'anglais. Mais ce sera pour des raisons qui pourraient faire honneur à n'importe quelle civilisation, et non pas pour satisfaire des subterfuges ni des déguisements. Ainsi donc, si cela doit un jour se produire, c'est parce que nous aurons dès lors la tête en français.



Le respect des minorités n'est pas incompatible avec le respect de nous-mêmes

par LORRAINE PAGÉ

Présidente de l'Alliance des professeurs
de Montréal

Ma participation, à titre de présidente de l'Alliance des professeurs de Montréal, à la cérémonie de signature de la déclaration du Gouvernement du Québec sur les relations inter-ethniques et inter-rationnelles s'inscrit dans la grande tradition de lutte pour l'Égalité et contre la discrimination, d'accueil spontané et d'ouverture aux autres de notre organisation et de ses membres. Elle est également le reflet de mes convictions personnelles et de celles des enseignantes et des enseignants montréalais; convictions de justice, de tolérance, d'acceptation des réalités des autres peuples, des autres cultures, des autres langues et des autres civilisations.

Ces convictions et ces traditions, nous les traduisons dans nos vies et gestes, chaque jour, alors que nous œuvrons dans un milieu cosmopolite où les enfants issus de communautés culturelles sont de plus en plus nombreux, parfois même majoritaires. Notre pratique de non-discrimination, notre respect des minorités, notre prise en compte des besoins des communautés culturelles vont donc bien au-delà des mots. Depuis des années, l'Alliance et ses membres ont largement fait leur part. Ils revendiquent toujours les moyens permettant à l'école montréalaise de tenir vraiment compte des réalités pluri-ethniques de la métropole.

Aujourd'hui, le Gouvernement signe, déclare et s'engage très solennellement. Il reste à espérer que ces déclarations, signatures et engagements se traduiront par des mesures concrètes permettant à nos écoles de répondre aux besoins spécifiques des communautés culturelles et pour favoriser leur intégration dans la société québécoise et à la majorité francophone. Sans quoi, les cérémonies d'aujourd'hui n'auront été qu'une opération de division, un spectacle vide de sens.

Le choix du moment de ces cérémonies solennelles et à grand déploiement n'est pas le fruit du hasard. Tout cela se déroule au moment même où le Québec français — qui n'aura même pas eu droit à une petite décennie de répit — se débat pour préserver sa propre identité culturelle, battue systématiquement en brèche depuis un an.

Aujourd'hui, le Gouvernement proclame solennellement des principes d'Égalité, de non-discrimination et de respect des autres.

Dernièrement, dans un restaurant grec de Montréal, j'ai été abordée en anglais par le garçon de table. Quand je lui ai demandé d'être servie en français, il m'a rétorqué: «You don't speak Greek. I don't speak French!» Ce n'est pas exactement cela que nous entendons par «Égalité», non-discrimination et respect des autres. C'est cependant ce à quoi nous a menés l'attitude du Gouvernement en matière linguistique.

Lorsque le français devient «égal» au grec, à l'italien, au portugais ou à toute autre langue, ce n'est pas cette langue qui s'élève au niveau de la langue officielle, c'est le français qui devient langue seconde... et secondaire; et l'anglais qui devient langue commune, donc langue première.

La non-discrimination, l'Égalité, l'ouverture ne sont pas incompatibles avec la primauté absolue qu'il faut donner à la langue nationale. Et ce n'est pas faire preuve de discrimination que de faire valoir les droits de la principale «communauté culturelle» du Québec, sa majorité francophone.

Nous pouvons et nous devons proclamer solennellement notre respect des minorités. Mais les minorités n'ont que faire du respect d'une majorité qui est incapable de se respecter elle-même!

C'est aussi pour dire cela que je suis venue à Québec aujourd'hui.

• • • • •

Le bilinguisme hors Québec

par JACQUES HOULE, président
Institut d'études prospectives
Sherbrooke

À un moment où l'on reprend le débat sur le bilinguisme au Québec, il ne serait pas sans intérêt de savoir comment se vit le bilinguisme hors Québec. À cet égard, l'expérience des Franco-Ontariens a valeur de témoignage.

Mon propos n'est pas de raconter l'histoire des Franco-Ontariens, mais plutôt de témoigner pour ceux qui ont subi cette histoire. Je vous parlerai avant tout de mon père.

Je suis Franco-Ontarien de naissance, de souche et d'éducation. J'appartiens aux plus vieilles familles canadiennes-françaises de l'Ontario. Mes ancêtres, tant maternels que paternels, se sont établis dans l'Upper Canada avant même la Confédération; c'est-à-dire à une époque où une bonne moitié des ancêtres des Anglo-Ontariens d'aujourd'hui étaient encore citoyens de Grande-Bretagne, d'Irlande ou d'Italie. Pourtant, au cours de ces cent vingt-six années de résidence en Ontario, ma famille a toujours été traitée en étrangère. (...)

Mon père a commencé ses classes à une époque où le règlement 17 interdisait tout usage du français dans les écoles de l'Ontario. C'est en anglais qu'on réussissait ou échouait aux examens de l'Ontario Board of Education. À quinze ans, il avait réussi, ce qui était alors un exploit académique remarquable, à obtenir son High School Matriculation Certificate. Avec une année supplémentaire d'études pédagogiques, il devenait enseignant.

Mais pas un enseignant comme les autres. Il devint un instituteur du réseau des Écoles Séparées de l'Ontario. Voyez-vous, en Ontario, l'école protestante, c'est l'école publique. L'école catholique, c'est l'école séparée. En ce sens, les catholiques de l'Ontario ont été les premiers traités de séparatistes. Les Anglais sont connaisseurs en termes infamants.

Succinctement, les Franco-Ontariens avaient deux choix:

fréquenter l'école anglaise publique ou se créer un réseau d'écoles françaises. Ils ont choisi la deuxième voie. Mais attention, il fallait aussi payer deux fois. La première fois pour les écoles publiques et la seconde pour les écoles séparées. Mais l'histoire se complique davantage du fait qu'une école séparée catholique n'est pas nécessairement une école française. En effet, le clergé irlandais, qui avait le bras long en matière scolaire, était partisan de l'anglais comme langue d'enseignement. Ce même clergé irlandais s'ingénia donc à frustrer les Franco-Ontariens d'écoles françaises bien à eux. C'est dans ce climat de tensions scolaires que naquit l'école bilingue. Et c'est dans cette fosse aux lions où se sont débattus mon père et ma mère, car celle-ci était également institutrice. Dans chaque école où mes parents enseignèrent, ils étaient confrontés aux mêmes difficultés: pas assez de français, trop peu de manuels français, et un climat ouvertement hostile au fait français. C'était un combat inégal contre le fanatisme anglo-saxon, l'hostilité du clergé irlandais et une fâcheuse tendance des Franco-Ontariens à se laisser assimiler. Tous ces tracasseries pour des conditions de travail inférieures à celles des enseignants du réseau protestant.

Mon père fut instituteur une bonne quarantaine d'années, dont une vingtaine à titre de «Principal» d'une école séparée bilingue. Deux réseaux scolaires (anglais et français) coexistaient tant bien que mal sous un même toit. C'était un défi de taille pour un Franco-Ontarien. Mon père fut le premier de son espèce à relever semblable défi. Il croyait fermement qu'un jour, l'Ontario deviendrait bilingue, c'est-à-dire qu'elle accorderait aux Franco-Ontariens tout ce dont les Anglo-Québécois avaient depuis toujours au Québec. Il insista si vigoureusement pour avoir droit au «bilinguisme» qu'un jour, on le priva de sa charge de «Principal» au terme d'un procès.

Dans ce milieu hostile au français, j'eus tôt fait d'apprendre vite et bien l'anglais. Mais à quel prix? J'ai été si souvent traité de pea soup, de frog, de Quebecker qu'il m'arrivait parfois, enfant, de douter que je sois vraiment né en Ontario. Pour éviter d'être «spoté», on comprend vite qu'il vaut mieux s'exprimer en anglais. On espère «passer», un peu comme un noir qui se fait passer pour un blanc. Très tôt on réalise qu'on ne peut à la rigueur s'adresser en français à un autre Canadien français, mais jamais avant d'avoir la certitude absolue qu'il est «Franco». Il

nous arrivait même de ne plus vouloir parler que l'anglais. (...)

De mon expérience du «bilinguisme ontarien», je tire la conclusion suivante: toute coexistence de deux langues, de force inégale, provoque inévitablement l'écèlement de la langue minoritaire. L'acculturation des Franco-Ontariens en est la preuve vivante. Le choc des cultures en Ontario a fait du français une langue sans utilité sociale. C'est ainsi que la majorité des jeunes Franco-Ontariens considèrent dorénavant leur langue maternelle comme une langue morte, à l'image du latin. Certains pensent même que leur appartenance à une communauté minoritaire est un boulet dont il faut se délester.

Certains, qui n'ont pas vécu le Canada outre-frontière, me jugeront peut-être trop sévère! Qu'importe! Mon souci est moins de convaincre que de rendre hommage à mon père. J'aimerais qu'il sache qu'il y a grandeur, même dans la défaite, quand on défend une cause juste: celle du droit d'un peuple à la différence. Si les historiens ne se souviennent pas de mon père, peut-être devraient-ils se rappeler que, sans hommes comme mon père, nous n'aurions plus d'histoire.

• • • • •

Fidèle à lui-même, Robert Bourassa continue son travail de sape. Il s'agit de détruire les fondements de notre vie nationale, qui sont la fierté d'être majoritaires au Québec et l'usage généralisé du français langue de communication naturelle des Francophones et des Allophones au Québec. Ce gouvernement qui n'a de tradition que dans l'abandon se conduit comme s'il était étranger à notre nation. Il suscite autour de lui un climat de tensions raciales et culturelles qui augure mal de l'avenir et dont il devra assumer l'entière responsabilité.

Jean Éthier Blais

La passion de l'indépendance

par DENIS MONIÈRE

Jean Lacouture, *De Gaulle, le souverain*, Paris, Seuil, 1986, tome 3, 866 p.

«L'indépendance est un état d'esprit» (p. 328)

Lacouture, dans son œuvre monumentale et probablement indépassable, suit à la trace cette passion d'indépendance qui a motivé et guidé le prodigieux destin politique du Général de Gaulle. Tel est le leitmotiv de la pensée gaullienne et le fil conducteur du tome 3 de la biographie de Charles de Gaulle.

L'auteur, au lieu de nous entraîner dans le dédale chronologique de la vie d'un chef d'État, a préféré suivre un cheminement thématique, nous donnant ainsi une meilleure vue d'ensemble de l'homme et de son œuvre. Sa vision est à la fois analytique et subjective, car Lacouture a couvert, à titre de journaliste au journal *Le Monde*, les événements de cette époque marquée par la guerre d'Algérie, la crise des missiles de Cuba, la guerre du Viêt-nam, la révolution de mai 68, etc. Ce contact direct avec les événements donne une rare profondeur au récit. Il réussit tout particulièrement à nous montrer la grandeur de l'homme sans passer sous silence ses faiblesses ou certains traits de caractère désagréables. L'homme de Gaulle n'est pas écrasé par son personnage, ce qui est rare dans l'art de la biographie politique. Lacouture a donc élevé un monument biographique à la hauteur de son immense sujet.

Aucune variable ne peut à elle seule expliquer comment se fabrique l'histoire, tant les conditionnements et les circonstances s'enchevêtrent de façon inextricable. Mais, pour Lacouture, il y a un facteur qui a pesé plus lourdement que les autres sur les comportements politiques de Charles de Gaulle et qui explique les péripéties de son règne élyséen: c'est la durée. «Le projet gaullien est une course contre la montre.» (p. 556) L'homme qui prend le pouvoir, en 1958, est âgé et il le sait. Pour réaliser son dessein, il ne pouvait attendre les circonstances favorables, il

devait forcer les événements et pour cela, faire des coups d'éclat.

De la France libre au Québec libre, la pensée politique et stratégique du Général de Gaulle est motivée par un grand dessein: la reconquête de l'indépendance nationale. Lacouture définit le gaullisme comme une pédagogie de la renaissance et de l'indépendance nationale. Résister aux grandes puissances, combattre les hégémonismes, dissoudre les blocs, garantir l'autonomie de décision de l'État français sont les constantes de la pensée gaullienne. Cette obsession de l'indépendance explique aussi certaines décisions controversées du Général lors de la guerre d'Algérie, vis-à-vis de la construction de l'Europe ou encore à l'endroit des deux Grands et à l'égard de la force de frappe nucléaire française.

Revenu au pouvoir à l'occasion de la crise algérienne, le fondateur de la V^e République chemina graduellement au risque de sa vie vers la reconnaissance de l'indépendance algérienne. De Gaulle fit entrer la France dans la civilisation moderne en la libérant de ses entraves coloniales. Depuis le discours de Brazzaville en 1944, il était partisan de la décolonisation; il récusait la sujétion autant pour les peuples africains que pour le peuple français. Il fut à cet égard l'inventeur de la formule de souveraineté-association qui servit de transition vers l'accession à l'indépendance pour de nombreux pays africains.

Il a su entendre «le chant profond des nationalismes» des autres et c'est pour ainsi dire au nom de l'indépendance et de la grandeur de la France qu'il favorisa l'indépendance des colonies africaines. De Gaulle voulait que la France soit en tout point exemplaire pour qu'elle retrouve son influence dans le concert des États modernes. Il se devait donc de lever l'hypothèque algérienne, cette tare infamante, pour embrasser le destin mondial qu'il ambitionnait pour la France. L'indépendance algérienne fut ainsi une libération pour la France qui put dès lors se redéployer sur l'échiquier mondial afin de rééquilibrer le rapport de forces entre les superpuissances.

Cette mission s'inspirait d'une conception égalitaire des rapports entre les peuples. À la polarité mondiale menaçante, le stratège de Gaulle voulait opposer le polycentrisme. Cette conception supposait la collaboration sans sujétion entre les peuples. Partisan du politique d'abord, de Gaulle pensait que les

différences de puissance liées au nombre ou aux ressources ne devaient pas se traduire par des inégalités de droit. Il devait certes y avoir alliances, mais alliances entre États indépendants, inégaux en pouvoir mais égaux en droit. Les nations par la préservation de leur identité et de leur indépendance étaient le meilleur contrepoids à l'équilibre de la terreur. Il n'admet ainsi de contraintes qu'à partir d'une liberté exercée.

Au nom de cette vision, de Gaulle s'opposa à la conception fédéraliste de l'Europe parce qu'elle portait atteinte à la souveraineté de la France en créant des organes supranationaux. Il défendit donc la construction d'une Europe des patries, d'une Europe politique confédérale sans pouvoir supranational où chaque État conservait son autonomie décisionnelle et son originalité créatrice. Il s'opposa à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun parce que les Britanniques ne voulaient pas se dégager de l'emprise américaine. Il consolida les liens de la France avec l'Allemagne pour freiner les appétits hégémoniques de l'URSS. Il dégaa la souveraineté française de l'Alliance atlantique pour ne pas être à la remorque des intérêts et de la volonté hégémonique américaine.

Refus de l'intégration atlantique, liberté d'initiative et dissuasion nucléaire, telles sont les composantes doctrinales de sa stratégie militaire. De Gaulle croyait à la nécessité d'une protection spécifique de l'Europe. Il ne voulait pas dépendre à cet égard du parapluie américain, qui pouvait s'ouvrir ou se refermer selon les aléas de la politique américaine. La France devait donc se doter d'une force de frappe nucléaire pour assurer sa défense et contribuer à la dissuasion. Il était convaincu que sans le feu nucléaire les puissances moyennes seraient incapables d'arbitrer les conflits entre les deux grands. À ses yeux, l'indépendance nationale dans toutes ses dimensions était la meilleure garantie pour la paix mondiale.

L'homme au verbe fulgurant a témoigné éloquentement de cette passion de l'indépendance, lors de son voyage au Québec en 1967. Le «Vive le Québec libre» n'a pas été une échappée de discours, mais un souffle inspiré par sa conscience historique. Lacouture accrédite donc la thèse de la préméditation. Dès 1964, dans un communiqué officiel, de Gaulle avait fait référence au manque de souveraineté des Français du Canada. Avant de

s'embarquer sur le Colbert à Brest, n'avait-il pas d'ailleurs déclaré à Xavier Deniau: «On va m'entendre là-bas. Ça va faire des vagues.» (p. 515) Ainsi fut fait, parce qu'il «fallait que ce fût dit». (p. 533) Il récidiva lors de sa conférence de presse du 27 novembre 1967, où il prévoyait l'avènement du Québec au rang d'État souverain. De Gaulle pensait loin, mais peut-être trop loin... Le Québec ne sera pas son seul chagrin.

Si le bilan du gaulisme sur la scène internationale est, comme le souligne Lacouture, quelque peu mélancolique, sur le plan national, de Gaulle aura néanmoins réussi son projet pédagogique: réapprendre l'esprit d'indépendance à la France. Il aura libéré «ses compatriotes de leur complexe d'infériorité fondé sur la défaite et l'occupation». (p. 561) Par sa hauteur de vue, sa pugnacité et sa conviction, il aura réussi à remettre la France au premier rang, à lui donner une constitution musclée, à rebâtir un État en ruine, à restaurer la monnaie, à décoloniser l'Afrique et à mettre en branle la modernisation industrielle de son pays. Celui qui entreprend beaucoup s'expose à l'erreur et à la critique, mais atteint les cimes de l'histoire, en dépit de tout ce qui grouille, grenouille ou scribouille.

• • • • •

Le Parti québécois «avec» Pierre-Marc Johnson

par JEAN-LOUIS BOURQUE, politicologue

1- Le Parti québécois depuis septembre 1985

Depuis l'élection de Pierre-Marc Johnson au suffrage universel des membres du Parti québécois en septembre 1985, le Parti a apparemment réussi à maintenir une certaine forme de cohésion dans ses rangs et à empêcher une trop grande hémorragie d'indépendantistes-orthodoxes. Il a réussi à réduire sa dette de 800 000 à 300 000 dollars, environ. Navigant dans le paradoxe, le nouveau chef du PQ s'est d'abord permis un silence de plus de quatre mois sur les questions de la privatisation et de la déréglementation, s'octroyant un temps de vacances peu compatible avec son rôle de chef de l'opposition officielle. Il lui a fallu plus d'un an avant d'embrasser une «cause» soulevée par la SSJB-M, le MNQ et le MQF, la défense de la langue française, lui permettant de remonter dans la faveur de l'opinion publique et de critiquer franchement l'action du gouvernement libéral.

Il est traditionnellement de bonne guerre de laisser à un nouveau gouvernement le temps de s'ajuster à son rôle. Il reste que le groupe parlementaire d'un PQ en pleine mutation ne réussit que difficilement à se démarquer des Libéraux au pouvoir. Il a souvent raté l'occasion de faire connaître ses politiques et les fondements de ses positions économiques, sociales et culturelles. À notre connaissance, aucun parlementaire de l'opposition officielle n'a présenté à l'Assemblée nationale du Québec un discours faisant état de ses convictions indépendantistes ou sociales-démocrates ou à tout le moins une analyse cohérente des problèmes en cause à la lumière du véritable discours péquiste.

2- La révision du programme du Parti québécois

En vue de la préparation du prochain Congrès de juin 1987, la Commission nationale du programme du Parti québécois a produit une série de sept textes de réflexion portant sur la social-démocratie, la souveraineté, le travail et l'économie, la culture,

la vie internationale, le développement des ressources humaines et les communautés culturelles. Ces documents se veulent essentiellement une base de réflexion pour la mise à jour du programme péquiste au lendemain du virage révisionniste de janvier 1985, au surlendemain du NON référendaire et du rapatriement unilatéral de la Constitution canadienne. À ces textes s'ajoutent les travaux des Colloques portant sur les problèmes démographiques, la social-démocratie, le travail et l'économie. Le dernier document concerne la révision de la Proposition principale qui remet en cause l'article 1 du programme.

Il est pour le moins étrange que tous ces textes n'aient pas suscité plus de réactions, que ce soit pour ou contre. Contrairement à la tradition démocratique du PQ, ce n'est pas la base qui a élaboré cette révision des orientations générales du Parti. Cette façon de faire traduit un manque de confiance dans la base militante et une mainmise de la direction du Parti sur le «nouveau discours» officiel qui propose un recul de vingt ans en voulant rajeunir une pensée politique et une philosophie sociale qui remontent à 1968, date de la publication de l'ouvrage de René Lévesque: *Option Québec*.

Certes, les choses ont beaucoup changé; le Québec a énormément progressé dans de nombreux domaines; les mentalités ont évolué; les Québécois occupent dans l'ensemble une meilleure place dans la société canadienne et le Québec s'est davantage affirmé sur la scène internationale. Est-ce à dire que la thèse de la souveraineté-association n'est plus pertinente et que l'analyse de la situation qu'elle sous-tendait ne prévaut plus? Les dirigeants du Parti québécois récusent maintenant les fondements mêmes de la thèse de la souveraineté-association et semblent prêts à accepter une révision du programme du Parti, dans la perspective d'une nouvelle définition du Québec dans le fédéralisme canadien.

3- Le postulat inacceptable de la révision péquiste

Le postulat qui est à la base de la nouvelle orientation du Parti québécois reste la signification accordée au NON référendaire. En effet, si le peuple a dit NON à l'octroi d'un mandat pour aller négocier la souveraineté-association à Ottawa, il incombe au Parti québécois d'accepter en bon démocrate ce ver-

dict et de renoncer à la promotion de son option indépendantiste. L'impopularité de cette thèse l'incite à conclure à l'impossibilité de prendre le pouvoir en parlant d'indépendance du Québec.

Autre conséquence du NON référendaire: le Québec serait tenu d'adhérer à la Loi constitutionnelle de 1982, cet accord qui nie les pouvoirs du gouvernement du Québec et la spécificité de la nation québécoise. Le Parti québécois, tout comme le Parti libéral, s'engage à le faire selon le document gouvernemental: *Projet d'accord constitutionnel. Propositions du Gouvernement du Québec* (mai 1985), moyennant certaines conditions, «avec honneur et enthousiasme», selon le vœux de Brian Mulroney. Les conditions minimales posées par l'ancien gouvernement du Parti québécois et celles du PLQ se ressemblent étrangement, sont très nettement en deçà des revendications traditionnelles du Québec et ne font même pas état du droit du Québec à l'auto-détermination.

Assez étrangement, le Parti québécois se déclare encore «souverainiste», mais en même temps se dit prêt à signer la Constitution fédérale du Canada. De plus, le Parti québécois propose à ses membres de doter le Québec d'une Constitution interne et donc à titre de province membre de la Confédération canadienne, pour se reconnaître des pouvoirs qu'il n'a pas en vertu du système fédéral. C'est à n'y rien comprendre!

4- La social-démocratie «révisée»

Le texte de réflexion sur *L'État et la social-démocratie* demeure certes de tous les textes proposés aux militants le plus intéressant, le plus approfondi et le mieux documenté. En réalité, ce n'est pas tellement la pensée social-démocrate qui faisait problème au Parti québécois, mais bien sa «pratique» dans l'action gouvernementale, dans le contexte de la décroissance et de la crise permanente. Être social-démocrate, c'est un choix difficile qui s'inscrit souvent à contre-courant de l'histoire et des tendances lourdes des sociétés.

Le Parti québécois maintient avec raison l'importance du rôle de l'État dans notre type de société à économie dépendante. Même s'il ne porte pas l'étiquette social-démocrate, qu'il soit libéral, conservateur ou autre, l'État doit jouer un rôle essentiel,

et doit avoir les pouvoirs pour le faire. Dans une petite société comme la société québécoise, l'État doit absolument intervenir dans le domaine de l'éducation, de la formation de la main-d'œuvre et de la création d'emplois, de l'aide aux entreprises en concertation avec les organismes représentant le monde du travail.

Le Parti québécois opte résolument pour un équilibre dynamique entre les entreprises d'État et le secteur privé. La société québécoise est ainsi faite que les sociétés d'État doivent être perçues comme des entités complémentaires des entreprises privées et des coopératives. Les grands idéaux et objectifs de la Révolution tranquille ne sont pas seulement une question de mode ou de génération: une éducation de qualité pour tous, la promotion de la langue et de la culture française sont des responsabilités nationales dont le moteur sera toujours l'État. Il y a, au Québec, la prise en charge collective des pauvres, des chômeurs et des gens du troisième âge qui sont dans le besoin qui reste toujours à solutionner et ce, d'autant plus que la nouvelle donne de la crise économique permanente (inflation et chômage) tend à anéantir les acquis culturels et sociaux.

Le credo social-démocrate de la responsabilisation, de la concertation et de la décentralisation n'est pas une litanie incantatoire, contrairement à ce que disent les adversaires Libéraux. C'est le fondement même de la démocratie et du développement économique, culturel et social. Il reste que la mise en pratique de cette philosophie enrichie de nouvelles pistes de réflexion fort valables n'est pensable que dans un contexte d'État nation adulte et responsable qui dispose du maximum de moyens politiques et économiques dans un contexte international déjà très contraignant. Or, le Québec ne contrôle ni sa monnaie, ni sa fiscalité, ni sa défense, ni son développement économique et social, ni ses relations internationales, ni sa Charte des Droits et Libertés ni la Constitution qui le régit et qui aura toujours préséance sur toute Constitution provinciale, même s'il ne l'a pas signée.

5- Travail et économie

Le document de travail intitulé *Travail et économie* se veut une réflexion sur des orientations possibles en matière de développement et d'emploi: on y fait une lecture du monde du travail et du développement de l'économie du Québec dans la perspec-

tive d'un État social-démocrate, auquel la Constitution du Canada ne donne pas les moyens et les pouvoirs d'agir de façon utile et efficace selon sa spécificité et sa personnalité. Cette lecture ressemble beaucoup à celle du Parti libéral du Québec et les solutions sont à peu près les mêmes: la recherche de l'excellence de la main-d'œuvre pour pouvoir affronter une compétition internationale de plus en plus féroce, et la croissance des investissements susceptibles de développer l'emploi et de diminuer le chômage.

Pour un éventuel gouvernement péquiste la politique de l'emploi restera toujours largement hypothéquée par de nombreuses contraintes, qu'il s'agisse du libre-échange, de la non-diversification de notre économie ou des interventions massives du gouvernement fédéral et du gouvernement américain dans notre économie. La gestion de la sécurité du revenu relève du Fédéral, de même que le développement économique régional. La mainmise fédérale sur le commerce international donne très peu de marge de manœuvre au Québec. Le document prend acte de toutes ces limites sans envisager de moyens de les modifier.

Par contre, il s'oppose nettement à la solution du PLQ qui mise sur l'entreprise privée en faisant une «profession de foi quasi aveugle envers l'économie du libre-marché.» «Le désengagement de l'État et la prédominance des lois du libre-marché ne régleront pas les problèmes de disparités entre les régions, des inégalités face à l'emploi ou dans la répartition des revenus... bien au contraire.» Assez paradoxalement, le projet de la Phase II de la Baie de James, souligne-t-on avec un brin de malice, fait appel à une société d'État. Pour le Parti québécois, il s'agit de susciter l'action concertée de tous les secteurs, qu'ils soient privé, public ou coopératif. Seule une véritable politique «social-démocrate» du plein emploi pourra permettre au Québec de surmonter à long terme ses problèmes sociaux et économiques.

6- Une politique de la culture

L'approche de ce document, qui reconnaît que la culture québécoise est «à la mesure de notre différence», étonne quelque peu, puisqu'il ne parle à peu près pas des problèmes de la langue française, de l'érosion de la Loi 101, des dangers du bilinguisme dans l'affichage et la publicité, etc... Il n'aborde pas davantage les problèmes posés par la qualité de l'enseignement du français et de l'histoire nationale.

Le bilan de l'évolution de la culture au Québec ces vingt-cinq dernières années entraînerait, croyons-nous, assez facilement l'adhésion des Libéraux. On y retrouve des constats déjà largement répandus: la culture est économiquement rentable dans le développement de ses industries; il faut à tout prix «revaloriser la condition et le statut socio-économique des artistes et des créateurs», «aider la jeune relève», «mettre en valeur le patrimoine», «stimuler le marché de l'art», etc. Contrairement à la position du Parti libéral qui préfère confier à l'entreprise privée le financement des entreprises culturelles, le document du PQ reconnaît à l'État un rôle important dans le soutien à la culture québécoise, dont la spécificité est sérieusement menacée par «l'américanisation tranquille», quitte à inciter l'entreprise privée à participer au développement de la culture des Québécois par des mesures fiscales.

7- Les communautés culturelles

Pour le Parti québécois, les communautés culturelles font l'objet d'un traitement à part: le phénomène s'amplifie, en effet, de façon inversement proportionnelle à la décroissance de la majorité québécoise francophone. Le Québec du Parti québécois se veut ouvert, fraternel, généreux et rassurant pour les communautés ethniques. À défaut d'une politique nataliste ou de mesures favorables à une immigration francophone, il suffira de demander aux immigrants de bien vouloir se franciser et s'intégrer à notre culture et à notre héritage uniques en Amérique du Nord. Et comme nous ne sommes ni xénophobes, ni racistes, ni intolérants, ni égoïstes, le multiculturalisme, facteur d'enrichissement pour la minorité menacée que nous sommes, permettra au Québec de mettre en valeur la culture des autres, de se préparer à son avenir de groupe ethnique parmi d'autres: c'est une question de pragmatisme conforme aux politiques fédérales.

8- Les relations internationales du Québec

Le texte intitulé *Le Québec et la vie internationale* fait des constats fort intéressants, mais sans en tirer les conséquences qui s'imposent. Dire que le Québec doit continuer à s'affirmer sur la scène internationale est un vœu pieux, dans la mesure où la Constitution du Canada ne lui permet pas d'avoir une politique étrangère autonome et de transiger d'État à État avec d'autres

gouvernements. Ceci relève essentiellement du gouvernement fédéral. Le Québec peut tout au plus signer des ententes dans le domaine de l'éducation, de la culture et de la coopération technique qui relève de ses compétences.

Le Québec peut parler au monde entier, entretenir d'excellents rapports avec d'autres États, mais il n'a pas voix au chapitre, en ce qui concerne les accords internationaux. Il n'a pas le contrôle des échanges commerciaux qu'il effectue avec l'étranger. Toutes les questions qui relèvent du droit international, du droit maritime ou aérien lui échappent. Pour le moment, le Québec doit se contenter des relations internationales entreprises par des organismes privés ou non gouvernementaux (entreprises, syndicats, Églises, universités, etc.) ou de relations secondaires qui relèvent de ses compétences exclusives ou de compétences partagées. Quels que soient les projets et les intentions d'un gouvernement provincial, ils devront toujours être approuvés et encadrés par Ottawa. Même au niveau de la francophonie, le Québec n'a droit qu'à un strapontin. Ce que le document ne dit pas, c'est que seul un Québec souverain pourra s'affirmer sur la scène internationale et occuper la place qui lui revient dans le concert des nations, en tant que membre à part entière de la communauté internationale.

9- Affirmation nationale ou affirmation provinciale?

Le plan d'action pour l'affirmation nationale du Québec intitulé *Pour les souverainistes: reprendre l'initiative* remet en question l'un des deux objectifs fondamentaux du Parti québécois: alors que la thèse social-démocrate ne semble soulever aucune difficulté majeure dans son principe, «l'initiative» proposée aux «souverainistes» remet totalement en cause l'objectif de l'Indépendance.

Conséquence du virage du Congrès de juin 1985, l'objectif de l'Indépendance du Québec n'étant plus perçu comme réaliste à court ou à moyen terme, le Parti québécois aspire au pouvoir pour réaliser «l'affirmation nationale» dans le cadre du fédéralisme canadien. Or, l'affirmation dont il est question ici ne peut être une affirmation «nationale» proprement dite, puisque la Constitution canadienne ne reconnaît ni le peuple québécois, ni la nation québécoise. Toute l'histoire du Canada depuis la Confédération illustre cette négation de la réalité des deux peuples

fondateurs. Prendre l'initiative de l'affirmation nationale, ce qui est proposé aux souverainistes comme un objectif neuf, date d'ailleurs des lendemains de la conquête, puisque l'histoire du Québec témoigne éloquemment de cette lutte constante pour l'affirmation du Québec. Enfin, l'affirmation johnsonnienne semble ignorer la réalité du fédéralisme canadien et les tendances du rapport des forces entre un gouvernement national centralisateur et des gouvernements provinciaux de plus en plus délestés de leurs pouvoirs.

Pour affirmer le Québec en tant que peuple et nation dans ce contexte, il faudrait donc une volonté politique très forte soutenue par un peuple déterminé et convaincu des avantages de l'objectif. Il serait donc honnête de présenter cette entreprise pour ce qu'elle est: un combat politique qui demande beaucoup d'énergie et de solidarité et qui devra ébranler des structures qui empêchent la pleine réalisation du peuple québécois. Autant l'assimilation peut se faire en douce, autant l'affirmation nationale ne peut se faire en prêchant la dépendance tranquille et l'acceptation du carcan du fédéralisme canadien. On croyait l'avoir suffisamment démontré.

Le Québec n'a toujours pas et n'est pas près d'avoir les pouvoirs essentiels lui permettant de s'affirmer en tant que peuple distinct et autonome, même d'un strict point de vue culturel, linguistique ou démographique. Le Québec n'a que des pouvoirs secondaires et ce n'est pas le fait de se doter d'une Constitution «interne» ou provinciale qui pourrait y changer quoi que ce soit. Le Québec a besoin d'une Constitution, certes, mais pas de deux Constitutions, l'une canadienne et l'autre québécoise, dont les tribunaux ne finiront plus de décider laquelle a préséance sur l'autre. Monsieur Johnson ne saurait oublier que le propre d'une Constitution nationale, c'est de constituer la loi fondamentale d'un État nation souverain et non les règles de fonctionnement d'un gouvernement provincial.

Écrire une Constitution interne est une entreprise illusoire dans le contexte de la Constitution canadienne: le charcutage de la Loi 101 donne un avant-goût de ce que serait le sort de cette Constitution interne. Il ne serait pas honnête de laisser croire aux Québécois qu'elle suffirait à les protéger. La proposition de «réforme des institutions pour une plus grande démocratie»

n'inspire guère plus de confiance, quand on se rappelle la façon dont l'ancien gouvernement péquiste a réussi à noyer le débat sur la réforme électorale et parlementaire pour réussir à ne pas faire ce qui lui semblait pourtant si démocratiquement vital.

Les réformes proposées n'ont-elles pas une saveur électoraliste un peu naïve? Sont-elles valables par elles-mêmes? Pourquoi un Président élu au suffrage universel et doté d'un peu plus des maigres pouvoirs provinciaux? Pourquoi une Chambre des régions en marge de l'Assemblée Nationale, alors que les parlementaires viennent déjà des régions? Est-ce que cela changerait véritablement quelque chose à la gouverne politique? Multiplier les structures de pouvoir ne nous en donne pas plus! Le professeur Paul Painchaud de l'Université Laval a déjà fort bien analysé dans un article du journal *Le Devoir* les failles de cette entreprise d'instauration d'un régime présidentiel québécois dans le cadre du fédéralisme canadien. C'est en tant que province que la nation québécoise tenterait d'affirmer son identité, sans remettre en cause les fondements et les principes du fédéralisme canadien dont elle accepterait tacitement les conséquences inévitables.

En réalité, sous prétexte de mieux adapter la philosophie du Parti à un monde qui, certes, a beaucoup changé, tout se passe comme si les choix étaient dictés par le goût de la conquête du pouvoir coûte que coûte. Du programme fondamental du Parti le document péquiste retient d'ailleurs l'orientation social-démocrate, qui n'est guère contestée, même si elle n'est pas réalisable à court ou à moyen terme dans le cadre du fédéralisme canadien: d'une part, l'idéologie dominante au niveau fédéral va nettement à l'encontre de la social-démocratie et, d'autre part, les provinces n'ont pas les pouvoirs nécessaires pour instaurer sérieusement et efficacement de telles politiques. D'ailleurs, la stratégie fédérale du PQ va à l'encontre de ses convictions social-démocrates: normalement, le PQ devrait appuyer les politiques du NPD. Or, il appuie les Conservateurs qui correspondent beaucoup plus à ses tendances unionnalisantes qu'à ses tendances social-démocrates. Rappelons également que de véritables convictions souverainistes auraient normalement porté le Parti québécois à appuyer le Parti nationaliste, lors des dernières élections fédérales. On peut s'interroger longuement sur le sens de ces incohérences qui cultivent l'ambivalence entre les alliances et les convictions.

La conséquence directe de ce méli-mélo politique, c'est que le PQ est à la fois indépendantiste et fédéraliste, progressiste-conservateur et social-démocrate, révisionniste et orthodoxe. Il veut capter tous les vents de l'opinion publique, en espérant qu'elle saura un jour dicter à son chef une voie claire, car Pierre-Marc Johnson semble chercher à capter où l'opinion publique veut conduire son parti. Il donne l'impression d'un chef qui cherche à occuper ses troupes sur la voie sans issue des structures parallèles sans pouvoirs, en négligeant de construire la voie royale qui seule lui donnera les moyens de bâtir une véritable société nationale: celle de l'INDÉPENDANCE DU PAYS DU QUÉBEC.

10- La nouvelle déclaration fondamentale: l'épreuve de vérité

Il faut le dire et le répéter sans cesse: les contraintes et les limites du fédéralisme canadien ont empêché et continueront à empêcher le Québec de travailler efficacement à son plein développement et à sa véritable affirmation. Le projet de Déclaration fondamentale l'affirme: «Nous croyons que l'avènement de la souveraineté politique permettra au peuple québécois de se réaliser pleinement.» Ceci devrait satisfaire tous les indépendantistes. Mais si on fait le rapprochement avec l'Article 1 de l'actuel programme du Parti québécois, on s'aperçoit que la nouvelle Déclaration est en train d'introduire une fêlure énorme dans l'image du Parti: comment un parti peut-il annoncer qu'il raye de son programme l'engagement à travailler à promouvoir la solution qu'il pense être la meilleure pour le peuple qu'il prétend gouverner?

Il y a quelque chose de naïf, de candide et de simpliste à vouloir effacer des objectifs du Parti québécois la réalisation de l'Indépendance du Québec, tout en maintenant l'objectif de donner à cette Province l'allure d'une nation, mais sans pouvoirs, sans représentativité, sans autonomie, en pensant que les Québécois ne s'apercevront pas de la supercherie. Vouloir se fabriquer une illusion de pays avec un Président, deux Chambres, une constitution interne, sans charger le rapport des forces et des pouvoirs avec le Canada, c'est changer bonnet blanc pour blanc bonnet: cela ne touche pas le fond du problème. C'est un recul considérable sur le plan de la lucidité politique, cette luci-

dité que tout parti a pour fonction première de promouvoir chez les citoyens. La Constitution à écrire est celle d'un Québec indépendant: le Québec ne peut plus se permettre de revenir en arrière en affublant du titre ronflant «d'affirmation nationale» la gestion de l'atrophie provinciale.

On a déjà parlé d'autonomie provinciale, d'égalité ou indépendance; on a parlé de souveraineté avec une nouvelle formule d'association: on ne peut renoncer à parler d'Indépendance, une Indépendance à mûrir patiemment, dans ses multiples dimensions dont chaque jour souligne la nécessité tenace. Il faut continuer à parler d'Indépendance sans hypocrisie et sans mensonges dans l'intérêt du peuple du Québec qui ne mérite pas d'être conduit par opportunisme à l'assimilation au grand tout, dans lequel il perdrait non seulement sa personnalité et son caractère, mais son âme et sa volonté même de vivre en français dans l'affirmation de sa différence et de son génie propre pour l'enrichissement de tous.

Le chef d'un Parti qui croit que «l'avènement de la souveraineté politique permettra au peuple québécois de se réaliser pleinement» devrait comprendre que l'idée a déjà parcouru un chemin considérable, qu'il faut continuer à la faire avancer, que le passage du PQ à l'opposition est le moment rêvé pour la relancer de façon actuelle et concrète à la lumière de l'expérience d'un pouvoir limité. Ou contribuer en paroles et en action au mûrissement de l'Indépendance qui «permettra au peuple québécois de se réaliser pleinement» ou affirmer clairement que le PQ est un parti fédéraliste.

Souhaitons que les membres du PQ auront tout le temps, toute la liberté et tout le courage nécessaires pour discuter à fond ces documents, les changer au besoin, les compléter et les acheminer vers ce qui constituera un programme clair pour le Parti. Souhaitons que des procédures trop restrictives ou tatillonnes ne viennent pas briser les nécessaires interventions de la base et que chaque militant ait le courage de poser toutes les questions nécessaires pour éclairer son jugement et affirmer ses choix.

• • • • •

«John Turner fait un mea culpa pour les excès commis par le gouvernement Trudeau envers le Québec dans le rapatriement de la Constitution».

Le Devoir, 2 septembre 1986.

La nuit des longs couteaux (5 novembre 1981)

par JEAN-DENIS ROBILLARD

Il s'agit, cette fois, d'une drôle d'ingérence... négative! Ottawa a l'intrusion facile, habituellement; pourtant, de connivence avec les provinces anglophones, il ignore complètement le Québec; aucune consultation; pire, il le poignarde dans le dos. Voici brièvement les principales étapes qui ont précédé cette trahison:

1978, juin: Trudeau relance la réforme constitutionnelle qui avait été bloquée à Victoria.

1978, octobre: Trudeau parle de sa charte des droits. Les provinces se liguent contre lui.

1979, 5 février: Coup de théâtre: l'Ontario accepte le rapatriement sans condition.

1979, 6 février: L'axe Trudeau-Davis s'effondre.

1979, mai: C'est la victoire des Conservateurs.

1979, 21 novembre: Trudeau, tout ému, affirme qu'il est prêt «à servir» de nouveau.

1980, 18 février: Trudeau est de nouveau au pouvoir, juste à temps pour le référendum.

1980, 20 mai: Le NON l'emporte. «Le fédéralisme sera renouvelé, c'est promis. Sinon, on rendra nos sièges.»

1980, 2 octobre: Trudeau dépose aux Communes un projet pour rapatrier unilatéralement la Constitution.

1981, novembre: «Brillamment manipulé par Trudeau au sourire énigmatique, Lévesque tombe dans le panneau de l'Alliance Québec-Canada qui ne dure que le temps voulu pour l'isoler des autres provinces» (*Plus Montréal*, 12 mai 1984).

1981, 5 novembre: Dans la nuit qui suivit l'effondrement du «front des huit», Jean Chrétien machine avec les provinces anglaises l'isolement décisif de l'ex-allié québécois.

Conséquences

- 1- Trudeau obtient tout: rapatriement, formule d'amendement et charte des droits.
- 2- Les Francophones hors Québec auront droit à leurs écoles «là où le nombre le justifie».
- 3- Les Anglophones des autres provinces auront accès aux écoles anglaises québécoises, en violation de la Loi 101 qui est ainsi gravement atteinte.
- 4- Le Québec se voit imposer le bilinguisme officiel, mais non l'Ontario.

Bref, c'est LE COUP DE FORCE CONSTITUTIONNEL DE TRUDEAU. Voici plus de détails:

1980, 24 octobre: Les journalistes préviennent le premier ministre du gouvernement fédéral pendant qu'il en est encore temps. *La Presse* titre: «Un autre coup bas du fédéral». Elle explique:

- 1- En rapatriant la Constitution sans l'accord du Québec, le gouvernement fédéral tente par un coup de force de changer le droit et d'affaiblir la province.
- 2- Il profite de sa manœuvre pour modifier la Constitution sans l'accord du Québec.
- 3- Il supprime le droit du Québec d'être reconnu comme PEUPLE dans la Constitution.
- 4- M. Trudeau laisse tomber son projet de préambule et renie les progrès qui étaient en train de s'accomplir pour reconnaître le droit le plus fondamental du Québec.
- 5- Ce qui est extrêmement grave, c'est que les tribunaux interpréteront la Constitution en conséquence; il en sera fait des droits collectifs de la majorité francophone du Québec.
- 6- Il donne de nouveaux pouvoirs au fédéral pour limiter ceux du Québec et même enlever des droits acquis dans des secteurs où la compétence du Québec est spécifiquement et exclusivement reconnue, tel le champ de l'éducation.
- 7- Si Londres consent au rapatriement sans l'accord du Québec, elle prend parti pour le fédéral contre notre province.

- 8- «Il est faux de prétendre que c'est être colonisé que de garder la Constitution à Londres dans les circonstances. Le vrai colonisateur qui est aux portes des provinces, c'est le gouvernement fédéral qui veut, par son coup de force, affaiblir les provinces et, par-dessus tout, le peuple du Québec.»

1981, 3 décembre: Jean-Louis Roy consacre un éditorial sur l'héritage de Pierre Trudeau:

- 1- M. Trudeau aura réussi là où ses prédécesseurs ont échoué. Pour ce faire, il a utilisé l'arme de l'unilatérisme, cet abus de pouvoir dénoncé par la Cour suprême.
- 2- Il a présidé à tous les marchandages pour obtenir l'appui d'abord de l'Ontario, puis celui des autres provinces, à l'exception du Québec.
- 3- Il n'a pas hésité à isoler le Québec, dans un premier temps; puis, dans un second temps, à lui refuser dans des matières limitées, mais de portée considérable pour sa sécurité et son développement, les redressements que lui ont soumis tour à tour le gouvernement du Québec, le chef du Parti libéral du Québec, le chef du Parti de l'Opposition officielle du Parlement canadien et celui du Nouveau Parti Démocratique.
- 4- La résolution constitutionnelle consacre la version d'Elliott Trudeau d'un pays qui n'a pas à se soucier des accidents ethniques, géographiques et religieux des citoyens, comme il l'écrivait jadis.
- 5- Les revanchards québécois qui traînaient dans leur vocabulaire leur projet et leur espérance d'un statut particulier ou de la dualité nationale peuvent toujours réciter leur litanie ennuyeuse. Le pays est maintenant partiellement refait en dehors de ces perspectives.

1982, 6 janvier: Jean Morisset écrit dans *Le Devoir* un texte qu'il intitule: «Quand le Canada triomphe des Indiens et des Québécois».

C'est tellement déprimant de se rendre compte, après toutes ces années, lorsqu'on lève le voile, que ce sont les peuples indiens et les Québécois qui sont brutalement dépossédés par la majorité!

1982, 12 janvier: Même M. Herbert Marx, député libéral de D'Arcy McGee, exprime son désaccord concernant la clause 33

de la Charte canadienne; en effet, «le Parlement canadien ou législature provinciale peut adopter une loi qui déclare que celle-ci ou l'une de ses dispositions a effet indépendamment des articles de la charte fédérale qui touchent les libertés fondamentales, de même que les garanties juridiques».

1982, 16 février: De Vancouver, Solange Chaput-Rolland accuse Ottawa d'avoir escroqué les Québécois (*Le Devoir*).

- 1- Les Québécois ont l'impression d'avoir été trahis lors de l'entente constitutionnelle signée par Ottawa et neuf provinces et sont peins de l'indifférence manifestée par le Canada anglais.
- 2- Les libéraux du Québec avaient promis aux Québécois qu'il y aurait un nouveau partage des pouvoirs entre les provinces et Ottawa!
- 3- Les Québécois qui ont travaillé auprès de M. Claude Ryan pour remporter la bataille du référendum sont maintenant désenchantés du Parti libéral, à la suite de la signature de l'entente constitutionnelle.

1982, 20 février: Claude Morin, tout en répondant dans *Le Devoir* à une lettre de M. Roy Romanow, ministre des Affaires intergouvernementales de la Saskatchewan, nous apprend quelques détails de la saloperie de la nuit du jeudi 5 novembre 1981. (Il faudrait citer presque intégralement.)

- 1- En mai et juin 1980, au moment de notre référendum, des hommes politiques d'Ottawa et de diverses provinces, y compris votre premier ministre, ont invité les Québécois à comprendre qu'un NON au référendum signifierait en réalité un OUI à des réformes longtemps attendues par eux.
- 2- Pour nous, du Québec, non seulement le caractère unilatéral du geste fédéral était-il inacceptable, mais en plus, la démarche d'Ottawa et son contenu contredisaient des engagements solennels. Vous aviez un motif de vous opposer à cette démarche fédérale; le Québec, lui, en avait deux.
- 3- Avec son coup de force d'octobre 1980, Ottawa a résolu de réduire les pouvoirs des provinces et de viser en particulier le Québec. Il ne restait dès lors pour nous qu'une chose à faire: bloquer cette manœuvre; et qu'un seul moyen: une alliance à cette fin avec autant de provinces que possible.

- 4- D'où notre acceptation de souscrire à l'accord du 16 avril.
- 5- Le front commun a tenu jusqu'après le jugement de la Cour suprême. Avec un tel jugement, les provinces du front commun pouvaient bloquer le coup de force fédéral à Londres.
- 6- Mais il y avait une condition essentielle: les huit provinces devaient demeurer fermes et unies. Pourtant, dans les heures qui suivirent ce jugement rendu public le 28 septembre, plus précisément le soir même, à Ottawa, vous avez entrepris des discussions particulières en dehors du front commun, avec Jean Chrétien et Roy McMurtry de l'Ontario.
- 7- Plusieurs d'entre nous se doutaient que quelque chose se passait entre Ottawa et vous. C'est pourquoi, à Dorval, après notre réunion de vendredi le 2 octobre, je vous ai demandé de quoi vous aviez parlé avec MM. Chrétien et McMurtry. Je l'ai fait en présence des ministres de la Colombie britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que devant mon collègue Claude Charron. Or, vous nous avez affirmé que le sujet principal abordé avec Jean Chrétien était simplement la nomination de juges fédéraux en Saskatchewan! Aujourd'hui, nous savons que tel n'était pas le cas.
- 8- À Toronto, une semaine avant la conférence de novembre, j'ai dit à tout le groupe réuni (vous y étiez) que jamais le Québec ne briserait lui-même ce front commun et qu'il en attendait autant des sept autres provinces. Je me souviens avoir mentionné au groupe que si une ou des provinces anglophones détruisaient ce front commun et que, par la suite, Ottawa réussissait à imposer son plan, les Québécois comprendraient encore davantage qu'ils ne peuvent se fier à personne qu'à eux-mêmes.
- 9- Selon vous, la conférence courait à un échec évident; vous avez donc annoncé aux sept autres provinces du front commun, le mardi 3 novembre, que la Saskatchewan préparait une proposition de compromis qu'elle ferait tenir aux autres provinces le mercredi matin, immédiatement avant la reprise de la séance.
- 10- Mais cet échec du plan d'Ottawa, n'est-ce pas justement ce plan que notre front commun visait à bloquer? Vous reconnaissez donc que les huit provinces étaient sur le point de réussir.

- 11- En somme, par votre démarche et par le fait qu'une province du groupe s'en est détachée, vous avez contribué à redonner crédibilité et espoir à Ottawa.
- 12- Notre front commun, déjà incertain depuis vos conversations du début d'octobre avec Jean Chrétien, n'existait dès lors plus.
- 13- Dès la reprise de la séance en après-midi, tout le monde s'est aperçu que l'offre du premier ministre Trudeau était piégée et soumise à des conditions inacceptables dont celui-ci n'avait averti personne, le matin.
- 14- Vous dites que notre premier ministre a été informé comme les autres, «plusieurs heures avant la reprise des travaux de la conférence», jeudi matin le 5 novembre, d'une nouvelle proposition mise au point par un groupe de provinces. Il s'agit en fait de la fameuse proposition préparée pendant la nuit à l'insu du Québec. Or, M. Lévesque n'a été averti de ce développement inattendu que dans l'heure qui a précédé la reprise de nos travaux, jeudi matin.
- 15- À huit heures, le soir précédent (4 novembre), j'ai moi-même reçu un message du premier ministre Bennett de la Colombie britannique, convoquant M. Lévesque à une réunion le lendemain matin à huit heures. Personne ne nous a alors dit que les provinces se réunissaient le soir même pour concocter quelque chose avec Ottawa.
- 16- Incidemment, vous-même avec qui j'ai passé tellement d'heures pendant tant de mois à discuter du dossier constitutionnel, pourquoi ne m'avez-vous pas invité à participer à la fameuse séance de nuit de mercredi à jeudi et dont le Québec a été exclu?
- 17- Vous ajoutez qu'en possession de la proposition «plusieurs heures avant» la reprise des travaux, M. Lévesque aurait pu suggérer des modifications pour la rendre plus acceptable au Québec. Ne croyez-vous pas que la meilleure manière de procéder aurait justement été d'inviter le Québec le soir précédent, plutôt que de le tenir systématiquement à l'écart?
- 18- Je vous rappellerai aussi que durant la matinée du jeudi, M. Lévesque a effectivement demandé qu'on rétablisse la compensation financière à laquelle vous saviez fort bien que nous tenions et qui avait été enlevée au Québec pendant la

nuit; il a également insisté pour qu'on reconnaisse au Québec le droit d'être protégé contre une centralisation que pourraient désirer Ottawa et les autres provinces. Pourtant, je ne cache pas que ni la Saskatchewan, ni Ottawa, ni en fait personne ne soit intervenu pour soutenir une demande aussi élémentaire et aussi raisonnable de notre part.

- 19- *Pendant notre lutte au coup de force d'Ottawa, nous défendions les compétences dont le gouvernement du Québec est responsable.*
- 20- Vous vous dites fier du rôle que la Saskatchewan a joué dans l'élaboration de la Constitution qui sera dorénavant imposée au Québec sans son accord. Comment pouvez-vous être fier d'une constitution qui contredit autant de promesses, qui n'ajoute aucune véritable protection pour les Francophones hors Québec, qui contribuera à rétablir les privilèges de la minorité anglophone du Québec, qui affectera sérieusement les compétences du Québec et celles des autres provinces?

1982, 2 mars: La bave haineuse ne s'arrête pas; sa traînée gluante descend encore sur le Québec. À la suite de l'adoption par Ottawa du projet de résolution concernant la Constitution, le 8 décembre dernier, le gouvernement du Québec avait décidé de demander à la Cour d'appel de déterminer si l'objection du Québec rendait l'adoption d'une telle résolution inconstitutionnelle.

Ottawa continue son harcèlement en soutenant que la Cour d'appel ne devrait tout simplement pas répondre à la question du gouvernement québécois (*Le Devoir*).

1982, 9 septembre: Les premiers fruits de l'arbre vénéneux... Dans *La Presse*, M. Jose Woehrling, professeur en droit constitutionnel à l'Université de Montréal et spécialiste en droits linguistiques, affirme que «le jugement du juge Jules Deschênes tend à démontrer que la Constitution a été écrite pour contredire, pour nier la Loi 101».

1982, octobre: Au deuxième numéro de l'*Action Nationale* de l'année 1982, Patrick Allen nous apprend que le Mouvement National des Québécois présentera une résolution dénonçant en France la trahison constitutionnelle, à l'occasion de la sixième conférence des communautés ethniques de langue française;

ainsi, le Rassemblement jurassien, l'Union valdôtaine, la Wallonie libre, l'association romande de la solidarité francophone, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, la Solidarité jeunesse francophone et l'Association canadienne-française de l'Ontario connaîtront la lâcheté et la trahison des représentants du peuple dominant au Canada.

1982, 27 octobre: Jean-Pierre Proulx du *Devoir* nous rapporte les paroles de Mgr Valois, évêque de Saint-Jérôme, présent à la Conférence des évêques catholiques canadiens qui tiennent leur assemblée générale annuelle:

- 1- On a bousculé le Québec en lui imposant une constitution à laquelle il n'a pas été partie prenante.
- 2- Il en a profité pour ajouter certains commentaires auxquels nous ne sommes pas habitués:
 - a) L'équilibre linguistique au sein de l'épiscopat canadien commence à être menacé. Bien que le Québec compte à lui seul 55% des catholiques canadiens, un tiers seulement des évêques du Canada sont québécois.
 - b) Les évêques francophones, et en particulier ceux du Québec, peuvent-ils se considérer chez eux à l'intérieur de la C.E.C.C.?
 - c) Quelle place occupe l'épiscopat francophone dans les relations extérieures de la C.E.C.C., en particulier avec les autres épiscopats du monde et avec Rome?

1983, 19 novembre: Dans *Plus Montréal*, un article de Patricia Dumas nous éclaire sur le rôle de l'Ontario pendant l'épopée constitutionnelle:

- 1- D'abord, il faut dire que l'osmose est vivante entre les fonctions publiques de Toronto et celles d'Ottawa. Les fonctionnaires des deux paliers multiplient les rencontres informelles et se lient d'amitié au niveau personnel. La même huile est utilisée pour les deux machines!
- 2- C'est maintenant un secret de polichinelle que Davis avait, à la onzième heure, menacé Trudeau de lui retirer son appui s'il ne faisait pas les compromis nécessaires pour rallier une majorité de provinces. Voilà comment l'Ontario «autorise» les gouvernements fédéraux.

1984, 1^{er} juin: Jour après jour, les mensonges crèvent comme des ballons. Ainsi, aujourd'hui, *Le Devoir* nous cite Mark MacGuigan:

- 1- D'une part, le ministre de l'Énergie Jean Chrétien soutient qu'il n'y a pas eu de «nuit des grands couteaux» et que dès 11 heures du soir, il était rentré chez lui.
- 2- D'autre part, M. Mark MacGuigan se rappelle qu'à ce moment précis, il se trouvait chez M. Trudeau avec M. Chrétien «pour décider de l'arrangement final» afin de préparer la signature de l'entente constitutionnelle du 5 novembre 1981.

1984, 2 juin: Au tour de Jean Chrétien à donner une entrevue au *Devoir*:

- 1- «Moi, je n'ai pas négocié avec les provinces, j'ai vu Romanow et McMurtry à 18 heures, le 4 novembre et je leur ai dit: 'Je pense que je peux vendre cela à Trudeau, mais je n'en suis pas sûr, vendez-le à votre gang et salut!' Là, je suis allé voir Trudeau pour essayer de lui vendre le compromis. Trudeau me répond que si j'avais la majorité des provinces avec la majorité de la population, il l'accepterait.
- 2- «Après 19 heures, je n'ai plus parlé à personne, sauf à Garden à 23 heures, qui me demande au téléphone si le compromis était sérieux.
— Oui.
— Bien, tu as une nouvelle Constitution, Chrétien, parce que nous autres on est là.
«Ce qui se passait entre eux, je ne le sais pas. S'ils n'ont pas appelé Lévesque, je peux vous dire pourquoi, ils me l'ont dit carrément, son but c'était de nous bloquer, ce n'était pas de réussir!»

1985: Gil Rémillard, professeur de droit, publie le deuxième tome de son ouvrage *Le fédéralisme canadien*. Il y écrit, tout surpris, presque insulté: «Le peuple québécois, détenteur de la souveraineté, n'a pas été consulté sur le rapatriement, pas plus d'ailleurs que les autres Canadiens...»

Aucun gouvernement concerné, aux niveaux tant fédéral que provincial, n'avait reçu le mandat spécifique de ses électeurs de procéder à de tels amendements à la Constitution... M. Gil Rémillard n'était pas encore ministre délégué aux Affaires intergouvernementales! (Marcel Adam, *La Presse*, 23 août 1986.)

1985, 11 décembre: Pierre Foucher, constitutionnaliste de l'Université de Moncton, affirme, dans *Le Devoir*, que «Près de trois ans après l'adoption de la Charte fédérale, toutes les provinces anglophones ont négligé d'assurer le droit à l'éducation en français à leurs citoyens francophones».

- 1- Elles ont négligé de se conformer à l'article 23 de la Constitution canadienne qui veut garantir les droits à l'éducation aux citoyens des minorités linguistiques.
- 2- M. Foucher constate le peu de détermination manifesté par les provinces anglophones à satisfaire aux dispositions constitutionnelles pour l'enseignement aux Francophones hors Québec.
- 3- L'inaction des provinces à ajuster leur législation à la Constitution a provoqué depuis une pluie de recours judiciaires.
- 4- Pourtant, les Anglo-Québécois ont des droits complets. Lorsque la clientèle est dispersée, les transports sont défrayés par la commission scolaire.

1986, 17 mai: Gilbert Brunet de *La Presse* raconte la suite de cette triste histoire:

- 1- Les représentants des neuf provinces autres que le Québec qui n'avaient pas été invités à cette rencontre nocturne se sont entendus sur un début de réforme et sur le rapatriement.
- 2- Ensuite, l'attitude dominante à l'extérieur du Québec avait été de tourner la page, d'imputer l'échec au gouvernement péquiste et de passer à autre chose.
- 3- Brian Mulroney, pendant la campagne électorale, s'écrie: «Il y a au Québec des blessures à guérir, des inquiétudes à dissiper.»
- 4- Lévesque accepte le «beau risque».
- 5- Bourassa, à peine au pouvoir, décide d'abandonner le recours systématique à la clause dérogatoire pour protéger les Québécois.
- 6- Léon Dion qualifie ce geste «d'erreur stratégique» et abandonne son poste de conseiller du ministre Rémillard.
- 7- Nul ne dit mot sur une éventuelle négociation susceptible de ramener «dans l'honneur et l'enthousiasme» le Québec au bercail constitutionnel. Québec n'en peut plus d'attendre... car,

- 8- Ottawa verse de moins en moins de millions de dollars dans les coffres provinciaux, puisqu'il agit à sa guise en vertu de son pouvoir illimité de dépenser... puis de ne plus dépenser.
- 9- Rien ne presse Ottawa. «Pas question de s'enfermer dans un échéancier» dit M. Bouchard.

1986, 7 juillet: Donald Charette du *Devoir* titre: «Plusieurs provinces (toutes sauf la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard qui n'ont pas commenté) sont hostiles aux demandes du Québec» au sujet de l'adhésion de notre province à l'accord constitutionnel de 1982.

1986, 4 août: Dans *Le Devoir*, on nous spécifie que de hauts fonctionnaires et le Conseiller spécial du premier ministre Bouchard, M. Jean-Claude Rivest, ont effectué une tournée en juin, au cours de laquelle les provinces n'ont pas toujours accueilli avec l'enthousiasme le plus grand la volonté du Québec: soit la reconnaissance explicite comme société distincte et la reconnaissance d'un droit de veto.

1986, 9 août: Paul-André Comeau précise, dans un éditorial du *Devoir*, que la mission confiée à Jean-Claude Rivest n'a pas soulevé d'enthousiasme caractérisé, puisque six des Premiers ministres provinciaux, à tour de rôle, ont confirmé leur unanimité à rejeter le droit de veto réclamé par le Québec.

Le même jour, dans le même journal, Lia Lévesque écrit que le Québec ne se fait pas trop d'illusions sur la possibilité d'en arriver à une entente avec les neuf autres provinces sur la reprise des pourparlers constitutionnels.

1986, 11 août: Enfin, les premiers ministres des autres provinces se disent prêts à discuter de Constitution. Remarquons, comme le souligne *Le Devoir*, que l'ouverture des neuf autres premiers ministres ne porte que sur le principe de la discussion, pas plus; ils refusent systématiquement d'aborder le contenu des revendications du Québec.

1986, 13 août: On ajoute, dans *Le Devoir*, que la question qui semble le plus faire obstacle est celle du droit de veto du Québec, que plusieurs provinces se refusent à accorder. Bill Vander Zalm de la Colombie britannique est très clair à ce sujet: «Non, je n'approuverai pas!»

1986, 26 août: Solange Chaput-Rolland écrit dans *Le Devoir*: «Il sera toujours difficile d'en arriver à des accords avec les provinces anglaises.»

1986, 2 septembre: Bernard Descôteaux nous fait savoir, à la page 8 du *Devoir*, que le chef du Parti libéral fédéral, M. John Turner, a tiré les leçons de la défaite de 1984 au Québec et fait un *mea culpa* pour les excès commis par le gouvernement Trudeau en 1981 envers le Québec dans le rapatriement de la Constitution.

M. Turner va même plus loin: il force les André Ouellet et les Serge Joyal à confesser publiquement leurs erreurs. Que ne ferait-on pas pour reprendre le pouvoir?

1986, 24 septembre: C'est maintenant Peterson, premier ministre de l'Ontario, qui accueille froidement les propositions du Québec au sujet de la Constitution (*Le Devoir*).

- 1- «C'est sur ce point que l'Ontario et le Québec sont les plus éloignés.»
- 2- Interrogé sur les cinq conditions posées par le Québec pour que cette dernière province puisse accepter de signer l'accord constitutionnel de 1981, M. Peterson a été fort évasif, affirmant qu'il y a encore «beaucoup de chemin à faire avant d'en arriver à une entente sur la Constitution».
- 3- Au sujet du droit de veto régional, M. Peterson déclare que c'est une idée, «mais c'est juste une idée, une alternative parmi d'autres».
- 4- L'Ontario veut bien discuter des questions générales, mais on n'en est pas encore aux choses spécifiques.

1986, 25 septembre: Dans *Le Devoir*, on précise que c'est le Québec qui devra vendre lui-même son projet aux autres provinces... le moment viendra *peut-être* où le premier ministre du Canada essaiera de persuader telle ou telle province sur tel ou tel point, «mais ce n'est pas pour demain».

- 1- Gil Rémillard et le ministre fédéral aux Relations fédérales-provinciales, Lowell Murray, ont admis que la discussion était des plus difficiles sur certains points, mais ils ont refusé de révéler lesquels.
- 2- La formule d'amendement proposée par le premier ministre

Robert Bourassa a été reçue avec quelque difficulté par les autres provinces.

Conclusion: L'histoire n'est pas terminée... mais nous connaissons déjà les effets de cette trahison nocturne et de ces changements dans la nouvelle Constitution rapatriée sans l'accord du Québec, comme l'écrivait Hélène Pelletier-Baillargeon (*La Presse*, 14 juin 1986).

«Depuis cinq ans, Alliance-Québec a porté victorieusement devant les tribunaux des sujets toujours plus nombreux «d'irritation». Elle a réussi à limer patiemment plusieurs dents d'une législation pourtant généreuse; dans toute autre province canadienne, des mesures symétriques eussent dépassé les attentes les plus folles des minorités françaises qui s'y étioient sous l'œil attristé du Commissaire aux langues officielles chargé de prononcer annuellement sur leur sort la prière des agonisants».

• • • • •

Ce pays où rien ne doit changer...

par LÉO RAYNAULT

Après 200 ans de misère linguistique, de ségrégation économique et de réduction politique, les Québécois étaient parvenus, depuis les années 60, en se tenant solidement les coudes, à se donner un semblant d'État francophone. Grâce à la Loi 101, à un certain contrôle de leurs richesses naturelles, grâce aux étatisations amorcées dans l'électricité et poursuivies dans divers secteurs clés, comme les mines, les forêts, l'agriculture, l'industrie ferroviaire et maritime et celle des pâtes et papiers, la renaissance de la Nouvelle-France s'amorçait sans faire trop de bruit.

Sans être partout un succès flamboyant, cette politique du «maître à bord» avait déjà donné d'excellents résultats, tant sur le plan psychologique que par ses retombées socio-économiques.

La confiance en soi, résultant de la mise à l'épreuve concluante de ses capacités, la certitude que le français est une grande langue moderne, capable d'engendrer, ici comme ailleurs, des projets culturels, scientifiques et économiques de premiers plans, faisait accéder à l'universel, à l'ouverture au monde. Québécois et Québécoises se découvraient citoyens à part entière. Autant sur les plages d'Acapulco que dans les Salons de l'Élysée, dans les universités d'ailleurs ou sur les planches du théâtre de l'*Olympia*, le fils de Jean-Baptiste commençait à se sentir à l'aise!

Tout le monde rejoignait Félix le Premier. Une nouvelle dynamique et le goût du pays commençaient à s'installer.

Mais les Québécois avaient oublié que tout le monde ne voyait pas d'un bon œil cette rébellion, cette fuite d'Égypte, ce refus du petit pain, de la docilité, du travail à bon marché, rendus possibles chez ce peuple par une condition linguistique méprisée, prison sans barreau, ne donnant aucune prise au scandale ou à une trop évidente discrimination.

Et César a trouvé des alliés chez les plébéiens. Pour l'aider à tout remettre en place, de petits Judas calculateurs sont soudain

sortis d'emplois subalternes, d'intendance sans gloire, où on les tenait en réserve. Appâtés par le fromage du pouvoir, ils ont vite trouvé les trous du gruyère. Ils ont vite compris la rentabilité de la bâtardise, cette arme favorite et secrète de la déstabilisation en pays féodal.

Et les voilà, ces soudoyés, comme une bande de farfadets, à s'escrimer dans la place, à tailler le Québec dans le vif, à s'entre-vendre la peau et l'ours, à jouer dans les plates-bandes, à couper le courant, à se chauffer avec les boiseries.

Ils se mettent au travail, résolument, sans savoir ce qu'ils font. Ils se frottent la bedaine et le tablier, mettant leur fierté à «redresser» un Québec (qui commençait à bien aller) à l'aune de la comptabilité des autres!

Prompts à la manœuvre, ils pourfendent la langue d'abord, parce qu'elle n'est pas celle des maîtres, taillent dans les sociétés d'État, parce qu'il n'y a pas là de profit pour eux ou leur parti. Avec les biens du peuple, font des cadeaux aux amis, bloquent les industries culturelles, coupent dans les services aux jeunes, aux handicapés, aux malades, aux mal pris: ces choses-là n'ayant rien à voir avec une saine comptabilité d'affaires. Finies les folies! Ils se souviennent d'avoir déjà entendu cela quelque part!

De la vision et de l'audace dans la démolition! Voilà ce qui caractérise ces Maîtres béotiens auxquels on fait croire que c'est l'heure de la B.A., l'heure d'investir dans la liquidation de l'État des Francophones d'Amérique, l'heure d'être consacrés grands contremaîtres de l'Ordre des Jaune-Orange!

Il n'y a dans cette échauffourée rien de bien nouveau.

Notre histoire, avant et depuis le passage de Lord Durham, est tapissée de loufoqueries semblables. Et chaque fois que le Québec se redresse, mû par l'instinct de survie, de la liberté, de la dignité, de l'égalité, il se trouve des rats-laveurs pour détruire les barrages, des rats-laveurs que l'on tient en forme dans les piscines privées...

En «hauts lieux», on doit être bien aise de voir ces pauvres Québécois se battre entre eux... pour rester pauvres; sans doute, les uns, les démolisseurs, moins que les autres parce que payés

pour brasser l'affaire. Et se perpétue ainsi la médiocrité collective, le mépris de soi-même, l'abrutissement culturel et linguistique, la stagnation, le chômage, le sous-emploi et la négritude.

Se peut-il que les Québécois continuent ainsi, jusqu'à l'épuisement national total, à se chamailler comme gamins du Bronx, pour obtenir, à la force du poing, le plus de crédits personnels possible et d'illusoires pouvoirs dans les rings fédéraux et provinciaux, plutôt que d'avoir l'intelligence de se battre ensemble contre leurs soudoyeurs communs?

Pourtant, les Québécois, après s'être fait dire qu'ils étaient Nègres blancs d'Amérique, étaient bien lancés, depuis 1960. Ils semblaient avoir compris qu'il leur fallait corriger la pauvreté structurelle de leur État, la faiblesse de leurs industries et de leurs entreprises et, dans un autre ordre, la peur du risque politique et économique. Mais le complexe de contremaître leur revient au moindre souffle venu du large. Serions-nous atteints d'une maladie du légionnaire aussi récurrente que la malaria du colonisateur?

Quel remède de cheval nous faudrait-il?

• • • • •

C'est un sursaut d'indignation que la population doit opposer aux manœuvres de Robert Bourassa contre la Loi 101, comme en 1969, contre Jean-Jacques Bertrand et son bill 63. Bourassa et son parti des Anglais est évidemment en train de bilinguiser illégitimement un Québec français de droit. C'est trahir la cause du français au Québec que de légaliser pour les Anglophones ce qui n'a toujours été jusqu'ici que des privilèges exercés en vertu du droit de conquête ou de la lâcheté de certains politiciens, abus auxquels la Loi 101 avait mis enfin ordre. Il faut parler haut et fort et agir vigoureusement pour empêcher cette nouvelle lâcheté, cette nouvelle trahison de nos droits les plus sacrés.

François-Albert Angers

L'actualité en bref

par GÉRARD TURCOTTE

Au moment où les lecteurs prennent connaissance de la présente chronique, bien des sujets remontent souvent à près de deux mois; c'est l'un des inconvénients de la revue mensuelle. Il en est d'ailleurs malheureusement ainsi pour certains sujets traités par des collaborateurs. Souhaitons que dans un avenir rapproché notre publication puisse devenir bimensuelle.

Le chanoine Groulx publié en anglais

Près de 65 ans après sa parution, le premier roman du chanoine Lionel Groulx, *L'APPEL DE LA RACE*, vient de paraître en anglais. Après avoir connu six éditions en français, ce roman est maintenant publié à la *Carleton University Press* d'Ottawa, sous le titre de *THE IRON WEDGE*. À la veille du 20^e anniversaire de la mort du Chanoine et du 50^e de son historique «Notre Québec français, nous l'aurons», nous souhaitons vivement que soit entreprise l'édition complète de ses œuvres. Et pourquoi ne pas souhaiter également qu'enfin on lui érige un monument?

Gaston Miron publié aux États-Unis

Un ensemble de poèmes de Gaston Miron vient de paraître en édition bilingue américaine sous le titre *THE MARCH TO LOVE*. Cette édition est publiée par l'*International Poetry Forum* de l'Université de Pittsburg. Ce volume, lancé le 14 décembre dernier, à Washington, en présence du poète québécois, a été tiré à 300 exemplaires, signés par l'auteur.

Le MQF élargit ses cadres

Deux nouveaux organismes viennent de joindre les rangs du Mouvement Québec Français: l'Union des écrivains québécois et l'Union des Artistes. Ils s'ajoutent aux huit organismes fondateurs: l'Alliance des professeurs de Montréal, l'Association québécoise des professeurs de français, la Centrale de l'enseignement du Québec, la Confédération des syndicats nationaux, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, le Mouvement National des Québécois, la Société Saint-Jean-Baptiste de

Montréal et l'Union des producteurs agricoles. On sait que leur porte-parole est Guy Bouthillier.

50^e anniversaire de l'Union des artistes

En 1987, l'Union des artistes célébrera son 50^e anniversaire. Pour souligner l'événement, une série de manifestations seront organisées: réunion des membres — 3 200 actifs et 4 000 stagiaires — lors d'un congrès général; publication, sous la plume de Louis Caron, d'un livre relatant l'histoire de l'UDA dans le contexte du développement culturel du Québec et, pièce de résistance, super-gala en hommage aux artistes, diffusé et co-produit par les quatre chaînes de télévision francophones. Pour le président, Serge Turgeon, il s'agira d'une année de festivités qui sera mémorable.

États généraux de la langue française

Dans son allocution prononcée au moment de recevoir un doctorat *honoris causa* à La Sorbonne, Paris, en décembre dernier, Jean-Marc Léger proposa la réunion à l'échelle internationale d'États généraux de la langue française, soigneusement préparés pendant deux à trois ans dans chacun des pays francophones et axés sur cinq thèmes majeurs: la qualité de la langue, la créativité, la maîtrise de l'outil informatique, la protection de la langue et le souci d'une ouverture très large aux langues et civilisations autres que l'anglo-américaine. Seraient au premier chef concernés l'enseignement, l'entreprise, les médias et les pouvoirs publics. N'y aurait-il pas lieu de songer ici même au Québec de tenir nos propres États généraux de la langue française?

L'Outaouais donne l'exemple

Région charnière avec le Canada anglais, l'Outaouais québécois est certes dans une situation particulière, au point de vue linguistique. Les autorités municipales et scolaires en sont conscientes. Aussi, plusieurs d'entre elles ont pris position dans le débat linguistique des derniers mois de 1986, en adoptant des résolutions réclamant le maintien intégral de la Loi 101. «Hull assume la vocation de constituer une vitrine du visage français du Québec et il est particulièrement important pour nous de conserver et rendre attrayant cette vitrine. Qu'on ne vienne pas nous bâtariser» a déclaré le maire Michel Légère.

L'anglais en première année

Claude Ryan a finalement décidé de ne pas agir précipitamment et de se donner le temps d'établir des critères, avant d'aller de l'avant dans l'enseignement de l'anglais en première année. Ce ne sera donc pas pour l'automne 1987, comme prévu. On sait que le changement que désirait apporter le ministre de l'Éducation avait soulevé un tollé dès son annonce. À peu près tous les organismes importants qui se sont prononcés y étaient farouchement opposés. Si Claude Ryan persiste à vouloir introduire l'enseignement précoce de l'anglais, il aura certainement à faire face à une forte opposition.

Efficacité des plaintes

Provigo a fait marche arrière. Le bilinguisme des 450 000 circulaires distribuées dans les foyers de l'est du Québec a cédé la place à l'unilinguisme français. Le vice-président aux communications, André Sicotte, a admis que l'avalanche des plaintes a amené le géant québécois de l'alimentation à battre en retraite. Ce qui démontre que les plaintes sont peut-être beaucoup plus efficaces que certains le pensent.

Chômage des jeunes

Le taux de chômage du groupe des 15-24 ans, qui était, au Québec, de 17,2 pour cent en novembre 1985, est tombé à 14,3 pour cent en novembre 1986. Il n'y avait jamais rien eu de plus bas depuis une dizaine d'années. Ce succès relatif, selon des analystes, n'est toutefois pas dû aux «sages» politiques des gouvernements fédéral ou provincial, mais bien au fait que les jeunes sont beaucoup moins nombreux et qu'ils trouvent ainsi plus facilement des emplois. Un point, c'est tout.

• • • • •

La Maison nationale des Patriotes, bientôt une réalité

L'événement le plus marquant de l'année du 150^e anniversaire des Patriotes 1837-38 sera sans doute l'ouverture de la Maison nationale des Patriotes, dont l'inauguration officielle aura lieu à l'été de 1987 par la corporation «Les patriotes du pays», regroupement d'organismes nationalistes et historiques, qui en a la responsabilité.

Ce centre d'interprétation de l'histoire des Patriotes de 1837-38 est réalisé à partir d'une subvention de 515 000\$ du ministère des Affaires culturelles et de l'Office de planification et de développement du Québec.

Le centre sera logé à Saint-Denis-sur-Richelieu, dans la maison du Patriote Jean-Baptiste Massé, classée bien culturel en 1977 par le gouvernement du Québec.

Une équipe importante formée d'architectes, d'ingénieurs, d'entrepreneurs, d'historiens, de réalisateurs et de consultants travaille, certains depuis 1985, à la réalisation de cette institution muséale.

La Maison nationale des Patriotes servira à des fins de connaissance historique, mais deviendra également un lieu d'animation culturelle et touristique de grande importance pour la Vallée du Richelieu et pour l'ensemble du Québec.

• • • • •

Dans notre courrier

À 80 ans, on oublie parfois... Comme réparation, ci-joint un abonnement de soutien pour deux ans et une souscription de cent cinquante dollars pour la Fondation Esdras-Minville.

J.-P.A. (Laval-des-Prairies)

Aujourd'hui, peut-être plus que jamais, nous nous devons d'avoir au moins une revue qui demeure nationaliste, une revue qui doit continuer à véhiculer nos aspirations les plus profondes.

M.T. (Québec)

Félicitations pour l'appui que L'ACTION NATIONALE apporte à la lutte linguistique provoquée par l'attitude du gouvernement Bourassa qui veut revenir à la Loi 22. Pourquoi s'entête-t-il à présenter les projets de Loi 140 et 142, malgré l'opposition de tant de groupes et de personnalités? Ça va lui coûter cher aux prochaines élections.

R.P. (Trois-Rivières)

Je souhaite longue vie à L'ACTION NATIONALE. C'est toujours avec joie et enthousiasme que je la reçois régulièrement tous les mois. Chapeau aux responsables.

L.L. (Montréal)

Une chance qu'on a L'ACTION NATIONALE pour nous stimuler et nous informer sur la situation nationale.

R.D. (Québec)

• • • • •

En furetant dans les archives de la Ligue

Les enquêtes

Les enquêtes de L'ACTION FRANÇAISE (1917-1927) constituent la pièce de résistance de cette première période de l'œuvre de L'ACTION NATIONALE. Onze enquêtes ont été menées, soit une par année, et publiées dans la revue. En voici la liste:

- 1917: Les étiquettes de langue anglaise
- 1918: Nos forces nationales
- 1919: Les précurseurs
- 1920: Comment servir
- 1921: Le problème économique
- 1922: Notre avenir politique
- 1923: Notre intégrité catholique
- 1924: L'ennemi dans la place
- 1925: Le bilinguisme
- 1926: Défense de notre capital humain
- 1927: La doctrine de l'Action française

• • • • •

Bilans financiers de 1986

par JEAN GENEST,
administrateur de *L'ACTION NATIONALE*
et CHARLES POIRIER,
trésorier de la FONDATION MINVILLE

I - L'ACTION NATIONALE

(État des recettes et déboursés pour l'exercice compris entre le
1^{er} janvier 1986 et le 31 décembre 1986)

RECETTES:

Abonnements:	17 814,76\$
Annonces:	5 700
Dons de nos amis:	9 508,50
Dons de la Fondation Minville:	10 500
Vente de livres:	4 479,76
Fonds de <i>La Voix de l'Indépendance</i> :	12 578,72
Subvention du ministère des Aff. cultur.:	500
Dons aux Éditions (SNQ-Centre-Québec)	5 500
Intérêt sur argent USA:	182,58
	66 814,32\$

DÉBOURSÉS:

Composition. Corrections. Impression:	35 513,95\$
Expédition:	1 497,02
Affranchissement-postes	1 691,75
Loyer:	600
Téléphone:	482,39
Travail d'édition:	979
Remises à la Fondation Minville:	13 000
Petite caisse:	1 450
Réunions du Conseil d'administration:	1 341
Secrétariat:	3 234,58
	59 789,69\$

Excédent des recettes sur les déboursés:	7 024	\$
Solde à la Caisse pop., le 31 déc. 1985:	<u>10 673</u>	
Solde à la Caisse pop., le 31 déc. 1986:	17 697	\$

2 janvier 1987 — Signé: JEAN GENEST, administrateur.

II - LA FONDATION ESDRAS-MINVILLE

(Rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 1986)

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

RECETTES:

Dons reçus de la Ligue d'Action nationale	13 000\$	
Intérêts	12 059	
Rachat d'obligations à échéance	2 940	
Gains sur obligations à échéance	<u>60</u>	28 059\$

DÉBOURSÉS:

Remises à la Ligue d'Action nationale	10 500	
Achat d'obligations	18 000	
Cotisation aux institutions	25	28 525\$

EXCÉDENT DES DÉBOURSÉS: 466\$

Solde aux Caisses populaires, le 31 décembre 1985	<u>1 009</u>
Solde aux Caisses populaires, le 31 décembre 1986	543\$

ÉTAT DE L'ACTIF 31 décembre 1986 — 31 décembre 1985

Obligations (valeur nominale)	<u>120 500\$</u>	<u>105 500\$</u>
Coût	119 463	104 403
Parts sociales	15	15
Soldes aux Caisses populaires	<u>543</u>	<u>1 009</u>
	120 021\$	105 427\$

5 janvier 1987 — Signé: CHARLES POIRIER, trésorier.

Commentaires

1- Le fait majeur de l'année fut certainement l'invitation lancée et acceptée, faite aux membres de *La Voix de l'Indépendance*, de se rallier à *l'Action nationale*. Cela nous a apporté près de 350 lecteurs supplémentaires auxquels la revue a accordé un abonnement gratuit de janvier à décembre 1986. Cela a aussi permis un transfert de fonds d'une valeur d'environ 12 600\$, dont cinq mille ont été remis à la Fondation Minville et le reste a couvert les frais supplémentaires d'impression et d'affranchissement. Il semble que la très grande majorité des membres de *La Voix de l'Indépendance* sont satisfaits de l'arrangement généreux accepté de part et d'autre, puisqu'ils se réabonnent presque tous et que plusieurs ont déjà souscrit à la campagne actuelle en faveur de la Fondation Minville. Les principaux artisans de l'entente furent MM. Gilles Rhéaume et Jean Genest.

2- Un deuxième fait majeur, c'est le montant des intérêts remis, cette année, à la revue *l'Action nationale*: 10 500\$. Cette somme compense pour les annonces des grandes entreprises canadiennes-françaises qui refusent toujours d'annoncer dans la revue: le Mouvement Desjardins (excepté l'Assurance-Vie Desjardins), nos deux grandes banques, nos grandes compagnies d'assurances comme La Laurentienne, les Coopérants, la Sauvegarde, etc., nos entreprises agro-alimentaires comme Provigo, la Coopérative Fédérée, Agropur, Métro-Richelieu, etc. Notre liste des refus est longue comme le bras. Mais notre Fondation, avec sa montée accélérée, nous permettra bientôt de lancer des initiatives comme celles des Soupers-Causeries, des Clubs de la Jeunesse et des publications par les Éditions conjointes de *l'Action nationale* et de la SNQ-Centre-Québec. Les publications les plus intéressantes des dernières années furent celles de John Grube, *Bâtitteur de pays* (sur l'œuvre de François-Albert Angers), et de Jean-Denis Robillard, *Une lente agonie*, livre superbe recommandé par Marie Laurier et André Rufiange.

3- La reprise des Éditions nationales s'est faite à la suite d'une entente avec la SNQ-Centre-Québec, dont M. Dumaine est le président et M. René Blanchard, le directeur du programme. Un certain capital a été mis à notre disposition. La vente des publications nous permet de reconstituer ce capital et même de l'augmenter. Si d'autres Sociétés nationales ou Sociétés

Saint-Jean-Baptiste voulaient entrer dans l'entente, soit du côté du capital, soit du côté du *marketing*, que d'initiatives pourrions-nous prendre avec tous les nationalistes de la province!

4- Les abonnements restent toujours la grande source des revenus. Si, comme il paraît, les 350 nouveaux abonnés de *La Voix de l'Indépendance* renouvellent leur abonnement en janvier 1987, notre prochain bilan devrait monter en flèche. Si nous pouvions augmenter le nombre des lecteurs! Des sondages partiels auprès de facultés ou départements universitaires, auprès du clergé, des Commissions scolaires et même des professeurs de Polyvalentes et de CEGEP montrent d'extraordinaires confusions et incohérences. Le don de l'intelligence ne conduit pas toujours à plus de lumière. Et les multiples façons de lire notre temps ne donnent pas à tous la vigueur nécessaire de voir les aspects prioritaires, ou de dégager les aspects nécessaires! Ne le voyons-nous pas assez dans les biographies publiées par certains Francophones qui se croient chefs de file dans leur vieil âge? Plusieurs manifestent, dans les intarissables narrations sur leur vie, quelques signes de la maladie d'Alzheimer! Inutile de dire qu'ils n'ont jamais collaboré à *l'Action nationale*!

5- Parmi les dépenses, nous voyons que le poste consacré à l'impression de la revue a augmenté d'environ 7 000\$, ce qui correspond assez bien à la hausse des abonnements apportée par *La Voix de l'Indépendance*. Le secrétariat a un assez fort budget. La raison en est que si la gratuité des services rendus à *l'Action nationale* est encore maintenue, nous avons cru opportun et nécessaire de défrayer les frais de transport du directeur (Saint-Hyacinthe) et du secrétaire-adjoint. Sinon, ce sont eux qui auraient payé le droit de rendre service gratuitement! La situation n'aurait pas été juste.

6- Quant à la Fondation, nous ne pouvons en parler sans être optimiste! Son capital inaliénable augmente à un rythme régulier et puissant. Bientôt, le rythme devrait s'accélérer, parce que plusieurs personnes, en nous inscrivant dans leur testament, nous font entrevoir des montants importants. En effet, maintenant que les impôts sur les successions ont été abrogés, il est davantage possible de satisfaire aux besoins légitimes de la famille et à ses devoirs envers la société. Et quelle façon est plus sage et à longue portée que d'aider la Fondation Esdras-

Minville! Ce fut une idée de génie de M. François-Albert Angers: il la lança en fêtant son 60^e anniversaire! Ce que nous devons à cet homme ne se calcule pas facilement!

7- Un mot personnel pour terminer ces *commentaires*! Depuis octobre 1986, nous sommes trois personnes au secrétariat de *l'Action nationale*. Pour les travaux urgents et importants nous pouvons compter sur l'aide d'une professionnelle. Or hier, c'était en 1958, M. Angers et moi-même devions faire face à une dette de 15 000\$ et à une liste d'abonnés qui ne dépassait pas 400 lecteurs. *To be or not to be*, c'était notre dilemme de tous les jours. Nous avons traversé des années de misère, lorsque nous nous comparons à la situation actuelle. Que notre action reprenne en profondeur, nous le voyons à l'augmentation de nos lecteurs et au fait que nos ventes de livres ont doublé, passant de 2 300\$ en 1985 à 4 500\$ en 1986. Ce n'est pas encore énorme, mais le rayonnement d'une action intellectuelle s'appuie sur des faits réconfortants. Allons ensemble vers le prochain bilan de 1987! Messieurs Gérard Turcotte, Donat Plante et Mme Monique Tremblay s'unissent à moi pour souhaiter à nos lecteurs, annonceurs et amis la plus fructueuse année en faveur d'un Québec français.

JEAN GENEST

Saveur anglophone

par JEAN-FRANÇOIS NÉRON

«Sors le toaster!», «Rentre le truck dans la cour!»: ces phrases à saveur anglophone sont fréquemment utilisées dans notre parler quotidien et nous, les jeunes, en sommes les chefs de file dans leur utilisation. C'est certes une situation inacceptable qui doit sans contredit cesser immédiatement. Mais comment agir?

Au rythme où vont les choses, nous en arriverons à l'obligation de nous parler, décodeur en main, essayant, ou plutôt risquant de comprendre ce que l'autre veut nous dire. Pour éviter cela, trois formes d'intervention sont à envisager.

Premièrement, à la maison, nos parents se doivent de nous aider à employer des termes exacts tant pour notre bien-être que pour le leur; car, sachez que lorsque nous arrivons chez nous après une journée d'école assez «hot», il est plus intéressant pour une mère d'entendre dire: «Salut maman, tu as passé une bonne journée?», que «Hi 'man! la journée a pas été trop *rough?*»

En second lieu, l'école étant un endroit propice à l'accroissement de l'utilisation d'un langage emprunté d'une part à la population anglophone qui nous côtoie, importé d'autre part par nos voisins du sud, les professeurs doivent redoubler d'ardeur et de vigilance pour nous dicter une ligne de conduite plus spécifique et mieux établie qui nous guidera vers les voies de notre vraie langue.

En définitive, pour favoriser l'épanouissement d'un niveau de langue intelligible et accessible à tous, cessons de nous renier. Nous sommes présentement sur le pont d'un bateau avec en main perches et bouées, regardant passivement sombrer notre culture avec tous ses espoirs. Si nous ne faisons rien, n'oublions pas que semblable attitude peut la faire sombrer pour toujours; car les piranhas sont nombreux dans cette mer inculte. Et c'est ainsi que nous assistons à l'appauvrissement accentué de notre

langue française et que nous ouvrons la voie à l'américanisation pure et simple de notre race.

En conclusion, puissent ces mots nous faire réfléchir, en provoquant en nous un sentiment non de culpabilité, mais plutôt d'appartenance à soi.

N.D.L.R. Il est courant d'entendre dire qu'aujourd'hui les jeunes de nos écoles n'ont plus aucun souci de la connaissance et de l'usage d'un français de qualité. C'est une généralité observable, mais qui, comme beaucoup de généralités, manque du sens statistique de l'exactitude des proportions des fréquences réelles, comme on dit dans le langage scientifique. Dans ces sortes de généralisations, ce sont les plus bruyants qui font la norme et font oublier que nombreux, majoritaires peut-être sont ceux qui ne disent rien; qui parfois suivent le courant du bruit dans leur comportement extérieur, parce que c'est le bruit qui fait la mode, mais qui n'en pensent pas moins selon plus de justesse de jugement. Voici, par exemple, à la suite, la réaction spontanée, à l'occasion d'un devoir de classe, d'un étudiant de Secondaire IV de la région de Charlevoix (Clermont): «Prends ça cool.»



Anciens premiers ministres du Québec

Nous croyons intéresser nos lecteurs en donnant la liste de 29 Québécois qui ont occupé le poste de premier ministre depuis 1867.

- 1- Pierre-J.-O. Chauveau, conservateur, 1867-1873
- 2- Gédéon Ouimet, conservateur, 1873-1874
- 3- Charles Boucher de Boucherville, conservateur, 1874-1878
- 4- Henri-C. Joly, libéral, 1875-1879
- 5- J.-Adolphe Chapleau, conservateur, 1879-1882
- 6- J.-Alfred Mousseau, conservateur, 1881-1884
- 7- John Jones Ross, conservateur, 1884-1887
- 8- L.-Olivier Taillon, conservateur, 1887
- 9- Honoré Mercier, libéral, 1887-1891
- 10- Charles Boucher de Boucherville, conservateur, 1891-1892
- 11- L.-Olivier Taillon, conservateur, 1892-1896
- 12- Edmund J. Flynn, conservateur, 1896-1897
- 13- F.-Gabriel Marchand, libéral, 1897-1900
- 14- S.-Napoléon Parent, libéral, 1900-1905
- 15- Sir Lomer Gouin, libéral, 1905-1920
- 16- L.-Alexandre Taschereau, libéral, 1920-1936
- 17- Adélard Godbout, libéral, 1936
- 18- Maurice Duplessis, Union nationale, 1936-1939
- 19- Adélard Godbout, libéral, 1939-1944
- 20- Maurice Duplessis, Union nationale, 1944-1959
- 21- Paul Sauvé, Union nationale, 1959-1960
- 22- Antonio Barrette, Union nationale, 1960
- 23- Jean Lesage, libéral, 1960-1966
- 24- Daniel Johnson, Union nationale, 1966-1968
- 25- Jean-Jacques Bertrand, Union nationale, 1968-1970
- 26- Robert Bourassa, libéral, 1970-1976
- 27- René Lévesque, Parti québécois, 1976-1985
- 28- Pierre-Marc Johnson, Parti québécois, 1985 (6 mois)
- 29- Robert Bourassa, libéral, 1985

En voulez-vous, des slogans? En voilà!

Voici la liste des thèmes électoraux des trois principaux partis politiques de 1960 à 1981.

Le Parti libéral

- 1960: «Il faut que ça change»
- 1962: «Maîtres chez nous»
- 1966: «Québec en marche»
- 1970: «Québec au travail» (les 100 000 emplois)
- 1973: «Bourassa construit»
- 1976: «Non au séparatisme. Bourassa notre garantie»
- 1981: «Pour du vrai progrès au Québec»

L'Union nationale

- 1960: «Notre programme: Faire notre devoir»
- 1962: «Plan d'action pour une jeune nation»
- 1966: «Un programme d'action pour une jeune nation:
Québec d'abord!»
- 1970: «Québec plus que jamais!»
- 1973: «Un instant! Pour l'avenir d'un Québec fort»
- 1976: «C'est le temps de l'Union nationale»
- 1981: «La voie du bon sens»

Le Parti québécois

- 1970: «La solution. — Le Parti québécois oui»
- 1973: «Je vote pour le vrai»
- 1976: «Ça ne peut plus continuer comme ça — On a besoin d'un
vrai gouvernement — On mérite vraiment mieux que ça»
- 1981: «Il faut rester fort au Québec»

• • • • •

LETTRE OUVERTE

Montréal, le 17 septembre 1985.

Monsieur Guy Bertrand,
Monsieur Luc Gagnon,
Monsieur Jean Garon,
Monsieur Pierre-Marc Johnson,
Madame Francine Lalonde,
Madame Pauline Marois.

Mesdames,
Messieurs,

Je tiens, parce que vous avez décidé de vous présenter à la succession de Monsieur René Lévesque, à la direction du Parti québécois, à vous exprimer certaines réflexions et également quelques-unes des interrogations qui, selon moi, habitent les indépendantistes, en cette période particulièrement importante pour notre mouvement d'émancipation nationale.

Le Parti québécois a été fondé, il y a maintenant près de vingt ans, avec l'objectif principal de doter nos compatriotes d'un pays qui leur ressemble. Les indépendantistes, pendant toutes ces années, ont investi d'innombrables ressources humaines et financières, dans cette formation politique. Ne croyez-vous pas que les silences, sur notre projet national de libération, qui ont caractérisé les élections générales en 1973, de 1976 et de 1981, peuvent finir par laisser entendre que les indépendantistes eux-mêmes croient difficile, voire impossible, de présenter à l'électorat un projet cohérent autour duquel se rassemblerait l'ensemble de la population? N'estimez-vous pas, aussi, que l'étapisme, quel que soit son visage, ait démontré son incapacité à faire avancer l'idée de l'indépendance, chez les gens d'ici? Par conséquent, comment estimez-vous possible de concilier la décision du 19 janvier dernier avec le devoir qui est celui du Parti québécois, d'entreprendre et de poursuivre, jusqu'au moment de la victoire, la campagne de sensibilisation populaire qui doit naturellement accompagner nos compatriotes dans leur réflexion avant la prise de décision démocratique qui, elle, enclenchera le processus menant à l'indépendance politique, que tous

les peuples, depuis toujours, ont jugé essentielle à leur développement? Un dernier point sur ce sujet majeur: sera-t-il possible, au lendemain du prochain scrutin, d'entendre la députation péquiste à l'Assemblée nationale s'exprimer librement sur le pourquoi de l'urgence de bâtir le pays?

Il est de notoriété publique que tous les courants idéologiques qui composent notre communauté nationale ne sont pas représentés au Parlement qui, pourtant, devrait être le forum de la Nation. Vous savez que notre actuel mode électoral est, sous plusieurs aspects, archaïque et insignifiant. Quelle est votre position sur cette question qui doit préoccuper tout esprit qui prétend croire à une démocratie vivante? Le Québec a souvent, dans différents secteurs, fait preuve de progressisme. Certaines de nos mesures législatives sont parmi les plus avant-gardistes de l'Occident. Comment entrevoyez-vous corriger cette anomalie qui répugne à tous ceux et celles qui se soucient de justice et d'équité?

Certains ont prétendu que vous ne répondriez pas à cette lettre. J'ose espérer que cette prédiction se révélera fausse.

Je conclus en vous saluant cordialement et aussi en vous réaffirmant la volonté du Mouvement national des Québécois, ainsi que celle des Sociétés qui le constituent, de consacrer toutes leurs énergies à la poursuite et à l'atteinte du projet le plus emballant pour un peuple, celui de construire un pays, celui de faire l'indépendance du seul endroit où l'on se sent vraiment chez soi. La souveraineté est la seule véritable façon de s'ouvrir au monde qui nous entoure.

Gilles Rhéaume

JE ME SOUVIENS!

QUI MET TROIS MILLIONS DE DOLLARS CONTRE LE OUI?

LE 20 MAI 1980

**Les Québécois veulent bâtir leur pays,
qui s'y oppose? Voyez leurs intérêts!
Ils profitent du Québec et le maintiennent
asservi à leur puissance économique.**

Nom	Montant
Aluminium Company of Canada Ltd.	\$75,000
Northern Telecom Ltd.	75,000
Royal Bank of Canada	75,000
Canadian Imperial Bank of Commerce	75,000
Canadian Pacific	75,000
Canadian National	75,000
The Molson Companies	75,000
Imperial Oil	75,000
Bell Canada	75,000
Bank of Montreal	65,000
Gulf Canada	60,000
Trans-Canada Pipelines	50,000
Steinberg	50,000
Imasco Ltd.	50,000
Bank of Nova Scotia	50,000
Seagrams	50,000
The Gazette	50,000
Sun Life	50,000
Noranda	50,000
Air Canada	50,000
MacMillan Bloedel	50,000
Banque Canadienne Nationale	50,000
Steel Company	40,000

Domtar	40,000
Hiram Walker & Sons Ltd.	40,000
Toronto-Dominion Bank	37,500
Banque Provinciale du Canada	25,000
Brascan	25,000
Canadian International Paper	25,000
Dominion Textile	25,000
Pratt & Whitney	25,000
Dominion Bridge	25,000
Cemp Investments	25,000
Provigo	25,000
Manufacturers Life	25,000
Royal Trust	25,000
Kraft Limited	25,000
Ciments du St-Laurent	25,000
Dominion Foundries & Steel Ltd.	25,000
Standard Brands Ltd.	25,000
Abitibi Paper	25,000
Price Company	25,000
Edper Investments Ltd.	25,000
Canada Development Co.	25,000
Starlaw Investments Ltd.	25,000
Carling O'Keefe	25,000
Consolidated Bathurst	20,000
Continental Group of Canada	20,000
Cominco	20,000
Dominion Stores Ltd.	20,000
Mutual Life	15,000
Timmins Investment	15,000
Mercantile Bank of Canada	15,000
Simpsons-Sears	15,000
Canadian Industries Ltd.	15,000
Canada Trust Co.	15,000
Canadian Imperial Bank of Commerce	15,000
Financial Post Publications	12,500
Nesbitt-Thompson	12,500
James Richardson Ltd.	12,500
Dupont of Canada Ltd.	12,500

Hudson's Bay	12,500
Atlas Construction	10,000
Ralston Purina of Canada	10,000
Genstar	10,000
Reitman's Inc.	10,000
CAE Industries Ltd.	10,000
Télé-Métropole Ltd.	10,000
The Mutual Life Insurance Co. of Canada	10,000
British Columbia Forest Products Ltd.	10,000
Petrofina Canada Ltd.	10,000
Bombardier-MLW	10,000
McLeod Young Weir Ltd.	10,000
Colonial Connors Ltd.	10,000
Wood Gundy Ltd.	10,000
Canada Permanent Trust	10,000
The Oshawa Group Ltd.	10,000
Ciment Lafarge	10,000
Canada Packers	10,000
Touche Ross & Co.	10,000
Coopers & Lybrand	10,000
Thorne Riddell & Co.	10,000
Clarkson, Gordon & Co.	10,000
Rothmans of Pall Mall Canada Ltd.	10,000
Robin Hood Multifoods Ltd.	10,000
Great-West Life Insurance Co.	10,000
Price Waterhouse	10,000
Algoma Steel Corp. Ltd.	10,000
Fraser Companies Ltd.	10,000
Montreal City and District Bank	10,000
Pascals	10,000
Power Corporation of Canada Ltd.	7,500
Bank of Montreal	7,500
Confederation Life Insurance Co.	7,500
Rio Algom Ltd.	7,500
The Imperial Life Insurance Co. of Canada	7,500
Canada Life Insurance	7,500
The Investors Group	7,500
Union Carbide	5,000

Henry Birks & Sons Ltd.	5,000
IAC Ltd.	5,000
Alliance Mutual Life Insurance Co.	5,000
Rolland Paper Ltd.	5,000
National Trust Co. Ltd.	5,000
The Guarantee Co. of North America	5,000
Desmarais et Frères Ltée	5,000
Campbell Soup Co. Ltd.	5,000
Rowntree MacKintosh Canada Ltd. Grande-Bretagne ..	5,000
MacLean Hunter Ltd.	5,000
Lever Brothers Ltd.	5,000
McCain Foods Ltd.	5,000
Maple Leaf Mills	5,000
Mead & Co. Ltd.	5,000
Burns Fry Ltd.	5,000
Hilton	5,000
et autres	\$98,925
	\$2,783,425

*Tout Québécois devrait avoir honte de se faire
dicter son vote, au référendum, par eux!*

**ILS DONNENT \$3 MILLIONS
À PRO-CANADA,
L'INSTRUMENT DU "NON"**

**QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES
VOTRE LIBERTÉ
VAUT PLUS QUE CELA!**

Dans *L'ESPRIT DES LOIS*, Montesquieu a écrit «La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent»... La Loi 101 permet déjà beaucoup... n'y touchons donc pas.

Un proverbe chinois dit: «Au cheval le plus sûr ne lâche pas la bride»... La Loi 101, c'est la bride de notre langue, ne la lâchons pas!

Si pour s'épanouir les roses ont besoin d'un tuteur, la langue française au Québec a besoin de la Loi 101.

Le visage d'une ville — et d'une province — se reconnaît surtout à son affichage. Ne perdons pas notre visage français, et pour ce, ne touchons pas à la Loi 101.

P.S.: Nous devrions adapter le proverbe hongrois qui dit: «Un homme prudent ne fait pas de sa chèvre son jardinier»... «Un Québécois prudent ne fait pas de Lise Bacon la protectrice de sa langue».

Louis Larocque

HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
de Montréal

LES NUMÉROS SPÉCIAUX DE L'ACTION NATIONALE

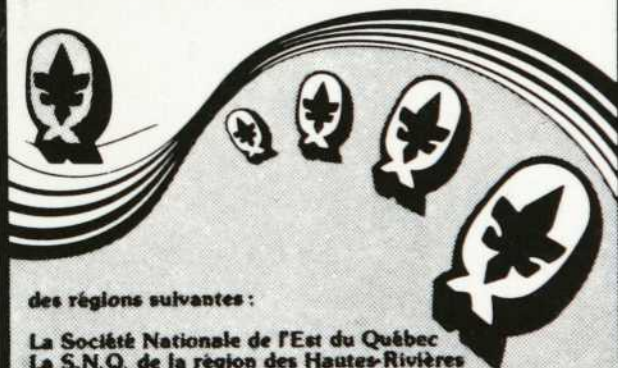
	Nombre	Prix
50 ANNÉES DE NATIONALISME POSITIF. Synthèse de nationalisme canadien-français de 1917 à 1963. 260 pages. 5\$.	_____	_____
LIONEL GROULX, PTRE. En 1978 on a fêté le centenaire de sa naissance. Seul volume sur sa vie et son travail. Études de: Angers, Arès, Allen, Barbeau, Brunet, Blais, Frégeault, Lacroix, Rémillard, Dionne, Tétreault, Genest 1968, 288 pages. 7\$. Volume indispensable et très actuel. Illust.	_____	_____
LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES AUX UNIVERSITÉS, FAVEUR? PIÈGE? Arès, Allen, Angers, Brunet, Filion, Laporte, Laurendeau, P.-E. Trudeau, 1957, 135 pages. 2\$.	_____	_____
LA CHARTE DE VICTORIA, FIN DU FÉDÉRALISME? Angers, Arès, Berner, Brunet, Laplante, Claude Morin, Jacques-Yvan Morin. 1972. 148 pages. 2\$.	_____	_____
ESDRAS MINVILLE (1896-1975) — par Angers, Arès, Gagnon, Létourneau, Harvey, etc. 188 pages, 1976. 7\$. Illustré.	_____	_____
LA BATAILLE DES COMMUNICATIONS. Le drame de la centralisation fédérale et du peu de flexibilité de son fédéralisme. 1976, 160 pages. 5\$.	_____	_____
LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS. 3 volumes (dont celui de février 1968 est épuisé).	_____	_____
I — Exposés de base et documents de travail, nov.-déc. 1967, 275 pages. 3\$.	_____	_____
II — Assises nationales, mai-juin, 1969, 640 pages. 7\$.	_____	_____
LA LANGUE FRANÇAISE, ASPECTS CONSTITUTIONNELS, POLITIQUES ET CULTURELS. Par Angers, Arès, Beaupré, Castonguay, Dorion, Godin, Laurion, Pépin, Renaud. 1975, 172 pages. 5\$.	_____	_____
L'ÉDUCATION NATIONALE. Mémoire de SSJB de Montréal à la Commission Parent. Enquête sur le problème national des Québécois francophones. 1962, 180 pages. 2\$.	_____	_____
POUR UN QUÉBEC CLAIREMENT ET DÉFINITIVEMENT FRANÇAIS. Par Angers, DOCUMENT majeur sur la langue au Québec. 1977. 2\$.	_____	_____
LE TERRITOIRE DU QUÉBEC. Dossier sur Hull, le port de Montréal, les parcs fédéraux, le Labrador, Mirabel et le sol agricole. Avril 1977. 104 pages. 5\$.	_____	_____
AUJOURD'HUI L'ACADIE. Où en est l'Acadie? Et si le Québec se sépare? Universitaires et penseurs acadiens se penchent sur le futur. La meilleure synthèse sur l'Acadie actuelle. Nov.-déc. 1977. 180 pages. 5\$.	_____	_____
L'ACADIE AUX ACADIENS. 180 pages. 5\$.	_____	_____
LE RÉFÉRENDUM, juin 1979, 22 pages. 6\$.	_____	_____
John Grube: BÂTISSEUR DE PAYS, 1981. 250 pages. 15\$.	_____	_____
F.-A. Angers: POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS. 280 pages. 6\$.	_____	_____
Jean Genest: JOSEPH-ÉNA GIROUARD. 52 pages. Illustré. 5\$.	_____	_____
AVONS-NOUS BESOIN DE L'INDÉPENDANCE? 96 pages. Illustré. 4\$.	_____	_____
Jean-D. Robillard: UNE LENTE AGONIE — LE FRANÇAIS AU CANADA, 1986, 392 pages. 20\$.	_____	_____
7^e ET 8^e CONFÉRENCES DES ETHNIES DE LANGUE FRANÇAISE, 1986, 192 pages. 6\$.	_____	_____

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA QUÉBÉCOISE

SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec**
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières**
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais**
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean**
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante**
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent**
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska**

**Siège social: 134, rue Saint-Charles
Saint-Jean-Sur-Richelieu
J3B 2C3**

**De concert
avec la**

vie

Parce qu'elle est consciente de vos obligations qui évoluent sans cesse au rythme de la vie, La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, met sur pied de nouveaux programmes d'assurance dans le but de vous offrir des services toujours mieux adaptés à vos besoins. L'innovation à La Solidarité ne profite qu'à vous!

La Solidarité

Compagnie d'assurance sur la vie



Siège social: Québec

**Agences: Amos, Beauceville, Charlesbourg,
Chicoutimi, Laval-des-Rapides, Longueuil,
Montréal, Québec, Rimouski, Sainte-Foy,
Sherbrooke, Trois-Rivières.**

DU GROUPE SOLIDARITÉ · UNIQUE
